La Haute École Galilée,
L'Institut des Hautes Études des Communications Sociales,

Langages et discours médiatiques sur les violences policières lors du mouvement des Gilets Jaunes

Le cas des articles publiés dans les quotidiens *Le Monde, Le Parisien* et *20 Minutes*, du 01/12/2018 au 31/12/2018

Travail présenté dans le cadre du mémoire de fin d'études pour l'obtention du titre de Master en Presse et Information par

Pauline TODESCO

Promoteur : **Marc SINNAEVE**

Bruxelles - Septembre 2022

Si la pensée corrompt le langage, le langage peut aussi corrompre la pensée. Un mauvais usage peut se répandre par tradition et par imitation, même parmi des gens qui devraient savoir mieux faire et qui le savent ... On ne peut changer tout cela en un instant, mais on peut au moins changer ses propres habitudes et même, de temps à autre, en s'en gaussant comme il convient, renvoyer à la poubelle où elle a sa place telle ou telle expression usée jusqu'à la corde et dénuée d'utilité.

Georges Orwell, *La politique et la langue anglaise* (1946)

Sommaire

Remerciements 3
Introduction 4
I État de la littérature 6
A. La violence 7
1. Définir la violence 7
2. La violence symbolique 8
3. La violence politique 9
B. L'exception policière française 11
1. Une violence légale 11
2. Une doctrine offensive 13
3. Une militarisation policière unique en Europe 15
C. La violence du langage 17
1. Une logique binaire 17
2. Les mécanismes modernes de la délégitimation 19
II. Méthodologie 22
A. Hypothèses 22
B. Corpus 22
C. Indicateurs 26
III L'hyperbolisation de la violence des manifestants 30
A. Résultat et interprétation de l'indicateur 1 30
B. Résultats et interprétation de l'indicateur 2 34
IV L'euphémisation de la violence policière 37
A. Résultats et interprétations de l'indicateur 3 37
B. Résultats et interprétations de l'indicateur 4 41
V La dépolitisation des violences policières 46
A. Résultats et interprétations de l'indicateur 5 46
B. Résultats et interprétation de l'indicateur 6 48
Conclusion 49
Annexes 51
Sources 59

Remerciements

Je souhaiterais remercier mon promoteur Marc Sinnaeve, pour son soutien psychologique indéfectible, sa patience, et son aide toujours éclairée

Merci à Esther Durin, pour son écoute et ses conseils précieux, qui ont su me guider et m'apaiser quand j'en ai eu besoin

Merci à mes amies présentes depuis toujours,

Rachel, pour ta relecture bénédictine, ton intelligence, ton temps, ton énergie

Nina, pour m'avoir soutenue quand tu m'écoutais disserter sur la complexité de la construction d'une grille d'analyse pendant trois jours

Merci à mes camarades d'aventure pour ces trois années, pour votre courage malgré la fatigue, pour votre amitié malgré les distances, pour votre lumière, malgré le mauvais temps, et en particulier,

Armelle, pour le tandem de soutien et de motivation que nous formons et formerons j'espère toujours

Milena, pour m'avoir appris, après la fierté de t'avoir rencontrée, que nous sommes les oiseaux de la tempête qui s'annonce.

Merci à mon compagnon, mon allié de chaque instant, qui a écouté mes besoins avant moi, en me faisant rire pour ne pas que je pleure, en rêvant avec moi quand je n'y croyais plus, en insistant pour que j'arrête de travailler, que je mange, que je respire de l'air frais, que je dorme.

Enfin, merci à la section, et en particulier Nora De Marneffe et Nordine Nabili, pour leur soutien et leur accompagnement sans faille, sans lequel ce travail n'existerait pas.

Introduction

En France, le 9 juin 2022, à Paris, une femme meurt, d'une balle dans la tête, suite à un refus d'obtempérer. Il s'agit du quatrième décès en quatre mois, dans le pays, pour ce motif. Le 21 novembre 2020, Michel Zeckler est agressé et tabassé par trois policiers, lui causant 90 jours d'ITT[1], et lui laissant des séquelles physiques à vie. Le 3 janvier 2020, Cédric Chouviat meurt après avoir subi une clé d'étranglement et un plaquage ventral pendant un contrôle policier. Le 29 juillet 2019, le corps de Steve Maia Caniço est retrouvé dans la Loire, suite à une opération de maintien de l'ordre. Le 2 décembre 2018, Zineb Redouane meurt pendant une opération, suite à la blessure provoquée par des éclats de grenade lacrymogène la veille, alors qu'elle fermait sa fenêtre lors de l'acte III des Gilets Jaunes. En France depuis l'acte I de ce mouvement social sans précédent, 353 personnes ont été blessées à la tête, 30 ont été éborgnées, six ont eu leur main arrachée.

Avec le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, engouffré dans une politique du pire depuis une cinquantaine d'années (Deléan, 2019), dissous dans des lois liberticides et une impunité policière grandissante, le pays des droits de l'homme perd son sang, avide de sens. En dépit des critiques et des recommandations de nombreuses instances de défense des droits humains, le gouvernement français n'a eu de cesse d'invoquer la légitime défense des forces de l'ordre face à une foule de manifestants en colère et à la violence matérielle qui a pu en découler.

Si les analyses du mouvement des Gilets Jaunes ont été nombreuses, peu en ont étudié le traitement médiatique en profondeur. Face à une institution et un gouvernement de moins en moins scrupuleux à l'égard de la violence policière, la presse doit pourtant veiller à questionner, non pas reprendre des langages et des images dangereuses. Le sociologue Jean-Louis Sirioux et l'association *Acrimed* ont été parmi les plus assidus à retracer et documenter les traitements médiatiques ayant adopté le point de vue du pouvoir, invisibilisant la violence des policiers, se focalisant sur la violence des manifestants, et dépolitisant l'une et l'autre. Or, ces analyses s'attellent notamment aux médias télévisuels, dont les exemples mêlent souvent propos de la rédaction et commentaires d'invités, et ne permettent pas toujours une compréhension des pratiques journalistiques seules.

[1] Incapacité temporaire de travail, désignant une période où un individu est médicalement inapte au travail

L'objet de ce mémoire est d'identifier la forme et la force des dynamiques d'euphémisation, d'hyperbolisation, et de dépolitisation de la violence à travers une analyse sémantique du traitement de ce mouvement social sans précédent dans la presse quotidienne française. Dans un premier temps, notre recherche se fonde sur un état de la littérature nous permettant d'abord de poser le contexte législatif et politique des violences des policiers perpétrées lors des manifestations, puis le contexte médiatique dans lequel s'inscrit notre travail. Nous examinerons ensuite les tendances sémantiques des quotidiens *Le Monde*, *20 Minutes* et *Le Parisien*, à travers une typologie lexicale établie sur la base de notre littérature et de nos observations.

Plus que jamais, le journalisme doit être le cerbère de la démocratie, veillant avec chaque paire d'yeux au respect de la liberté individuelle, aux discours des dominants, et surtout, à la responsabilité de ses propres mots. De cette façon seulement, il pourra incarner ses plus hautes valeurs, et (re)devenir le lieu de la genèse d'une critique collective et absolument essentielle à toute démocratie : celle de la légitimité du pouvoir.

I État de la littérature

Depuis une dizaine d'années, sous l'égide de gouvernements assumant de plus en plus une doctrine répressive, et à l'inverse de nombreux autres pays européens, la police française a « privilégié l'affrontement à la désescalade, et la réponse policière à la réponse politique » analysait le sociologue Jean-Louis Sirioux en 2020 (p. 114). En 2020, Alexandre Langlois, ancien secrétaire du syndicat Vigipolice, et ancien policier, constate les échecs de cette institution :

> J'avais dit "le jour où il n'y a plus d'espoir de réforme de l'intérieur de la police je partirai". On est arrivés à ce point de non-retour … Avant, nous étions "défenseurs des libertés individuelles, des institutions de la République". En 2014 nous sommes passés "défenseurs des lois", et le mot "république" a été supprimé, et remplacé par "et des intérêts". Mais qui les définit ? Le gouvernement ? Mais si ces intérêts sont contraires à l'intérêt général, que se passe-t-il ? On réprime. Derrière ce glissement sémantique, mais très factuel, la police n'est plus utilisée pour protéger le débat public mais pour imposer la volonté du gouvernement (Langlois, 2020)

Ce « point de non-retour » dont parle l'ancien policier, a trouvé son paroxysme lors du mouvement des Gilets Jaunes, débuté le 17 novembre 2018, qui enregistre « le pire nombre de morts et de blessés lors d'opérations de maintien de l'ordre depuis 1968, en encourageant la répression brutale des mouvements sociaux, en faisant usage de la force sans modération aucune (Deléan, 31 juillet 2019). Pourtant, selon Sirioux « rarement le décalage n'aura semblé aussi abyssal entre la couverture du mouvement par les grands médias et les informations diffusées par un nombre considérable de sources alternatives » (2020, p. 114).

A. La violence

1. Définir la violence

La violence est l'exercice d'une force qui cherche à soumettre l'autre, de façon non-consentie ou illégale. Elle est ce qui est condamné. En 2014, le philosophe Yves Michaud rappelait pourtant que le mot violence « vient du terme latin vis qui signifie force, vigueur, puissance, violence, usage de la force physique, mais aussi quantité, abondance, ou caractère essentiel d'une chose. Le cœur de signification du mot vis est l'idée de force - et, plus particulièrement, de force vitale » (2014, p. 31). Il explique ainsi que ce mot désigne :

> D'un côté les faits et des actions, ce que nous appelons couramment des "violences" ; d'un autre une manière d'être de la force, du sentiment ou d'un élément naturel – qu'il s'agisse d'une passion ou de la nature. Dans le premier cas, la violence s'oppose à la paix ou à l'ordre. Dans l'autre, elle s'oppose à la mesure (p. 31).

La définition même de la violence n'est pas inoffensive, puisqu'il s'agit d'exercer un pouvoir sur le réel, celui de circonscrire un sens, une origine et une finalité à un acte, afin de lui attribuer ou non une légitimité. Ainsi, explique Sirioux, la violence est avant tout une catégorie morale, et « la morale est rarement friande de raisonnements ternaires : on est pour ou contre la violence, pacifiste ou belliqueux, complice du désordre ambiant ou partisan du retour à l'ordre » (2020, p. 128). En 2006, André Lévy, professeur émérite en psychosociologie, pointait à cet égard, la connotation presque toujours négative associée à l'usage du mot "violence" dans le discours public :

> Il n'est en effet pas innocent d'assimiler la violence au mal, à la seule destructivité, aux "faits divers" – dans le sens où à la fois ils divertissent et constituent une diversion – qui alimentent quotidiennement la une des journaux, d'attiser des sentiments de répulsion, de haine à l'égard de leurs auteurs (assassins, terroristes, ou tout simplement vandales, sauvageons, barbares, casseurs … comme si les institutions n'y étaient pas presque toujours directement ou indirectement impliquées, et comme si les violences n'étaient pas toujours le produit de situations complexes (p. 69).

Dans son ouvrage *Le déchaînement du monde* paru en 2018, l'historien des idées François Cusset constate l'erreur de la focalisation de l'attention sur la manifestation immédiate de la violence, considérée comme une « transgression du temps ordinaire » (20 avril 2018).

Avec ce nouveau siècle, nous serions entrés dans une « nouvelle logique de la violence », qui, loin d'être en déclin « n'est plus un accident mais un rouage de notre système » (20 avril 2018).

> La violence est aussi bien psychique et pérenne, que physique et ponctuelle. Elle ne se résume pas à la déflagration d'un coup. Elle s'inscrit dans les structures, les règles, l'ordinaire. Elle n'est pas seulement, peut-être même n'est-elle pas surtout, l'événement, la saillie, la guerre, le meurtre, tout ce qui surgit et détruit soudain ... Il s'agit aujourd'hui de modifier le sens même du mot violence, pour en comprendre les dimensions moins visibles (20 avril 2018).

Parmi ces dimensions, nous pouvons retenir celles qui participent du système même de gouvernementalité que nous connaissons : « La violence systémique du capitalisme néolibéral est à ce point présente dans les normes et les lois, les inconscients ou les courtoisies de façade, qu'elle en devient ordinaire, structurelle » (Cusset, 11 février 2019).

2. La violence symbolique

En 1939, Simone Weil écrivait « la force qui tue est une forme sommaire, grossière de la force : combien plus variée en ses procédés est l'autre force, celle qui ne tue pas, c'est à dire celle qui ne tue pas encore ? » (p. 3). Cette violence que décrit la philosophe peut s'apparenter à celle décrite par Pierre Bourdieu, un demi-siècle plus tard dans *Raisons Pratiques*, qu'il définit par « cette violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles en s'appuyant sur des "attentes collectives", des croyances socialement inculquées » (1994, p. 188).

Si ce temps de l'« ordinaire » que nomme François Cusset, se mue en temps du déni de la violence sociale, les violences générées en retour pour y mettre fin doivent être inscrites dans ce contexte. Dans *Le nouveau paradigme de la violence* publié en 1998, le sociologue Michel Wieviorka exprime en effet la nécessité de considérer la violence dans sa transversalité entre les différents niveaux sociaux, en faisant « l'hypothèse qu'une des sources fondamentales de la violence contemporaine réside précisément dans leur tendance à la dissociation » (1998a, p. 10). En refusant cette dissociation, l'auteur nous propose de distinguer deux processus menant à la violence : la désubjectivation, qui correspond à une violence ex nihilo, et la subjectivation pouvant s'assimiler à une violence contestataire, signifiant :

> Le fossé entre les demandes subjectives de personnes ou de groupes, et l'offre politique, économique, institutionnelle ou symbolique … De ce point de vue, la violence est susceptible de jaillir dans l'interaction ou le choc des subjectivités niées ou brisées, comme on le voit lors de certaines émeutes, où le sentiment de ne pas être reconnus de la part des émeutiers renvoie les policiers à la conviction, symétrique, d'être dévalorisés ou insultés par ceux qu'ils doivent réprimer. (1998b, p. 8)

En reconnaissant la prégnance d'une violence symbolique pouvant écraser l'individu, il devient possible d'inscrire la violence comme constitutive d'un processus de subjectivation. « Tantôt une taxe sur les combustibles met un pays dans la rue ; tantôt une balle perdue, un coup de matraque ou le gazage de trop conduit celui qui n'avait jusque-là jamais participé à la moindre manifestation à se découvrir, pavé à la main, dans un rôle que nul n'aurait prédit 24 heures auparavant » constate Sirioux, à propos du mouvement des Gilets Jaunes (2020, p. 132). Loin d'être désincarnée, la violence devient politique.

3. La violence politique

La violence politique est définie ainsi par le politologue Harold Nieburg :

> Des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social (1969, p. 13, trad. libre).

Cette violence peut s'exercer du côté du pouvoir : il s'agit alors d'une violence d'Etat, qui opère avec « un ensemble de processus qui rendent l'existence d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable sinon désirable, c'est-à-dire qui le fassent concevoir comme une nécessité sociale, voire comme un bienfait », d'après la définition du sociologue Jacques Lagroye en 1985 (p. 402). Face à elle se développe la violence contestataire, qui se présente comme la réponse à la première violence. Si ces deux violences se répondent, la légitimité de la violence contestataire réside dans la notion de réaction, puisqu'elle ne saurait exister sans la primauté d'une autre violence.

En France, le moment des Gilets Jaunes marque le point d'orgue de la violence contestataire de ces cinq dernières années. Au début du mouvement, le sociologue Manuel Cervera-Marzal, spécialiste de la violence politique à l'Université de Liège, affirme que « La première des violences, c'est la violence institutionnelle, structurelle, du monde de la finance et de sa marionnette qu'est Emmanuel Macron » (5 décembre 2018). De l'autre côté, l'Etat doit également faire preuve de légitimité dans l'exercice de sa force. En 1919, le sociologue Max Weber, dans son ouvrage *Le Savant et le Politique*, est entré dans l'histoire avec ces quelques lignes à ce sujet :

> Depuis toujours les groupements politiques les plus divers - à commencer par la parentèle - ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé - la notion de territoire étant une de ses caractéristiques - revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du "droit" à la violence (1963, p. 86)

Ce passage a fort souvent souffert d'une lecture simpliste. Comme Sirioux l'explique « le paralogisme en question consiste à passer de l'idée (wébérienne) que seule la violence exercée par l'État peut être légitime à cette autre idée (sans lien de continuité avec la première) que toute forme de violence exercée par l'État est nécessairement légitime » (2020, p. 112). Ce n'est pourtant pas ce que Weber écrit. Si l'Etat peut revendiquer la violence, ce n'est justement que tant qu'il peut prétendre à une légitimité du monopole de la violence physique. Or, explique le philosophe Frédéric Lordon :

> La légitimité n'est pas une propriété substantielle, qui se transporterait dans le temps comme ça, inaltérée, acquise une fois pour toute … elle n'est qu'un effet d'opinion, une circularité, certes, mais qui doit être impérativement soutenue par la croyance collective et pas juste par un simple décret. Si bien que la légitimité ne dure que ce que dure la reconnaissance. Et pas une seconde de plus. Si la croyance collective est détruite, la légitimité est détruite à son tour (2020).

Cette croyance collective repose néanmoins, comme l'a formulé Bourdieu, sur une intériorisation des intérêts de classe dominante par la classe dominée : « Est légitime une institution, ou une action, ou un usage qui est dominant et méconnu comme tel, c'est-à-dire tacitement reconnu » (2002, p. 110). Les revendications de légitimité s'inscrivent alors dans « la lutte pour le monopole de la représentation légitime du monde social » (1982, pp. 13-14).

B. L'exception policière française

1. Une violence légale

La légitimité de l'État suppose celle de ses institutions, et en premier lieu - en ce qui concerne la violence du moins - de l'institution policière, qui fonde la légitimité légale et rationnelle de la violence de l'État. Il est impossible d'utiliser le terme "violence policière" sans se référer en amont au droit, et notamment au droit concernant l'usage de la force par les policiers. Si le droit consacre effectivement l'usage de la force par la police, Othman Farraï, chercheur sur les Gilets Jaunes, rappelle dans le numéro *du Gresea Echos*[2] de mars 2022 intitulé « Gilets jaunes et violences de classe », qu'il est essentiel de « saisir pleinement la frontière séparant le maintien de l'ordre tel qu'il est dicté par le droit et la loi dans un état démocratique et l'usage excessif et disproportionné de la force qui, lui, relève de la répression » (p. 54).

Jusqu'en 2017, « le régime d'usage de l'arme pour les policiers n'était régi par aucun texte particulier et relevait uniquement du droit commun. En cas d'usage de son arme, l'agent de police devait démontrer la légitime défense », explique Méryl Recotillet, juriste spécialiste en droit pénal (Deroeux et Guimier, 11 juin 2022). En France, la légitime défense est une cause d'irresponsabilité pénale, qui est établie sur ces conditions : l'attaque subie doit être injustifiée, et la réponse doit être immédiate, nécessaire, proportionnée (Art. L122-5 du Code Pénal). Une exception de taille avait été faite en 2012 en permettant aux forces de l'ordre de « faire directement usage de la force si des violences ou voies de fait sont exercées contre eux ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent » (Art. L211-9 du Code de la Sécurité Intérieure[3], alinéa 3).

---

[2] Le Groupe de Recherche pour une Stratégie Economique Alternative, est une ASBL belge fondée en 1978

3 La sécurité intérieure désigne l'ensemble des compétences publiques garantes de la sécurité et du maintien de l'ordre dans le pays, principalement assurée par les services de douanes, la police nationale et la gendarmerie.

Pascale Pascariello, journaliste pour Mediapart, ajoute que « nulle précision n'est apportée sur ces situations exceptionnelles qui sont brandies de plus en plus systématiquement lorsque des violences policières sont commises » (3 janvier 2020). Cinq ans plus tard, le Code de la Sécurité Intérieure autorise les policiers à faire usage de leurs armes dans cinq cas. En substance, il s'agit d'empêcher quelqu'un de commettre ou de réitérer un meurtre qui vient d'être commis, lorsque l'agent a « des raisons réelles et objectives d'estimer que cette réitération est probable » (Art. L435-1, alinéa 5). Dans tous ces cas, l'article déclare en préambule que l'usage des armes doit survenir « en cas d'absolue nécessité et de manière strictement proportionnée ».

Depuis 2017, l'usage de l'arme n'est donc plus interdit, sauf exception, il est autorisé, sauf exception. « Il est plus facile de légaliser que de légitimer » déclarait le moraliste Nicolas de Chamfort en 1923, cité un siècle plus tard par l'avocat Henri Leclerc[4], spécialiste des droits de l'homme (2022). Force est de constater que la loi de 2017 a marqué un tournant. D'après le recensement du média indépendant *Basta!* - l'unique base de données française sur les violences policières létales - depuis cinq ans, la police a tué quatre fois plus de personnes suite à un refus d'obtempérer que sur les quinze années précédentes (Simbille et Jequier-Zalc, 9 juin 2022).

Parler de "violences policières" c'est donc désigner l'usage d'armes, de la force physique ou de la menace, quand les principes de légitimité, de nécessité, de proportionnalité, et d'avertissement ne sont pas scrupuleusement respectées, dans le cadre des cas cités dans les articles 435-1 ou 211-9. Si l'appréciation de ces conditions revient à l'IGPN, Alexandre Langlois, ancien policier, rappelle ceci :

> La France a signé un code éthique de la police européenne en 2001, qui dit que la police n'a pas à enquêter sur elle-même. Pourtant, la France est l'une des rares démocraties européennes qui enquête sur elle-même. La directrice de l'IGPN est nommée par le Directeur général de la Police Nationale, avec l'aval du ministre de l'Intérieur. (Langlois, 2020)

Le journaliste et documentariste David Dufresne, spécialiste des violences policières, a constitué avec Allô IGPN une analyse détaillée de 65 affaires, mises à jour en février 2022, « [décelant] des permanences dans les méthodes visant à blanchir les policiers ».

[4] Henri Leclerc a été notamment président de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen de 1995 à 2000

Les motifs fréquents des classements sans suite sont, d'une part, « la non-identification des policiers à l'origine de violences … [et] la non-traçabilité des tirs des policiers organisée par la hiérarchie » - ce qui est contraire au règlement -, et d'autre part, les éléments de preuves « non exploités, [les] victimes criminalisées et un recours à la force légitimé » (Dufresne et Pascariello, 12 juin 2020). Au 21 juin 2020, deux policiers ont été condamnés avec sursis.

2. Une doctrine offensive

Entre l'échauffement d'une population en souffrance, la mise à mal des processus de négociation sociale et l'affaiblissement des syndicats, « l'esprit de revendication s'est déplacé et a germé au plus profond de la société, donnant naissance aux Gilets jaunes » (3 avril 2019, p. 5), écrit l'historien spécialiste de la violence, Robert Muchembled. Un mouvement né sur Facebook, sans leader - bien que les médias en aient désigné plusieurs-, sans étiquette politique commune, mêlant 55% de primo-manifestants. L'enquête du *Monde* révèle que 60% d'entre eux ne se situent pas sur l'échelle gauche droite, tandis que pour les autres « 23 % se disent très à gauche, 42 % à gauche, 7 % au centre, 14 % à droite et 14 % très à droite » (Guerra, Gonthier, Alexandre, Gougou et Persico, 26 janvier 2019).

De cette population hétéroclite, unie dans l'expression d'une souffrance économique globalisée, est née une nouvelle forme de contestation. Débarrassés des protocoles classiques de manifestations syndicales, qui négocient un plan et une durée de parcours, les actes des Gilets Jaunes sont des regroupements massifs d'individus beaucoup plus mobiles et autonomes, convergeant vers la capitale, et n'hésitant pas à exprimer leur "ras-le-bol" par des actions directes, notamment en ciblant les symboles du pouvoir et de la richesse.

Rapidement dépassée, la doctrine policière classique du maintien à distance avec des pompes à eau et des gaz lacrymogènes a vite été remplacée par une stratégie offensive, caractérisée par l'utilisation grandissante d'armes dites non-létales, comme le LBD 40, la grenade de désencerclement GMD, et la grenade lacrymogène instantanée GLI-F4, pourtant toutes catégorisées de type A2[5].

[5] La nomenclature A2 désigne les armes de guerre, d'après la Direction de l'information légale et administrative.

Selon la loi, ces armes ne doivent être utilisées qu'en cas de légitime défense, ou en dernier recours pour défendre une position, toujours dans le respect de la proportionnalité de la menace. Le tir de grenade lacrymogène qui a atteint Zineb Redouane[6] et a entraîné sa mort remet en question cette proportionnalité, à l'instar des tirs de 19 071 LBD, 1 428 grenades lacrymogènes instantanées et 5 420 grenades de désencerclement attestés par le ministère de l'Intérieur, ayant entraîné respectivement 309, 35 et 101 signalements sur la plateforme de signalement de Dufresne, Allô Place Beauvau (12 février 2022).

Le 1er décembre 2018, « les seules compagnies républicaines de sécurité (CRS) et les compagnies de sécurisation et d'intervention de la préfecture de police (CSI), ont comptabilisés plus de 8 000 grenades lacrymogènes » (Halissat, 3 décembre 2018), soit plus que toutes les grenades tirées sur l'année 2017. Le cadre juridique définissant l'usage du LBD interdit de viser la tête, et des lésions graves peuvent être causées à moins de dix mètres. Inondant Twitter, les nombreuses vidéos de manifestants victimes d'un tir de LBD à la tête ou à bout portant, ne représentant aucune attitude hostile, attestent d'une réalité bien différente des consignes.

Des fusils d'assaut, notamment des fusils HKG36, réservés en principe aux menaces terroristes, ont également été déployés lors de l'acte IX (Laske, 16 janvier 2019). L'intervention des compagnies de sécurisation et d'intervention (CSI) et des brigades anticriminalité (BAC), « généralement pas formées à la doctrine et aux principes du maintien de l'ordre » (Toubon, 2017, p. 12) mais aussi le déploiement de blindés VBRG[7] achèvent de décrire ce tournant de la militarisation policière exercée lors des manifestations depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes.

Cet arsenal a entraîné 869 signalements pour violence policière sur Allô Place Beauvau. Le rapport d'Amnesty International dénombre quant à lui 2 500 manifestants blessés, dont 24 éborgnés et cinq ayant eu la main arrachée (19 novembre 2019). Face à eux, 1475 policiers et 555 gendarmes ont été blessés, d'après le ministère de l'Intérieur. Le sociologue Laurent Bonelli cite un haut responsable du maintien de l'ordre qui avait tenu ces propos quelques années plus tôt : « C'est nous, l'institution, qui fixons le niveau de violence de départ. Plus la nôtre est haute, plus celle des manifestants l'est aussi » (2019, p. 13)

6 Zineb Redouane est une femme octogénaire, blessée après avoir reçu des éclats de grenade, tandis qu'elle fermait les volets de sa fenêtre, au bas de laquelle se poursuivait la manifestation de l'acte III des Gilets Jaunes.
7 Véhicules Blindés à Roues de la Gendarmerie

3. Une militarisation policière unique en Europe

Le nombre inédit de blessés depuis 1968, la mobilisation des forces de l'ordre - 89 000 le 8 décembre 2018 (Escande, 7 décembre 2018) -, la hausse de 23,7% des enquêtes confiées à l'IGPN par rapport à l'année précédente (Escande, 8 juin 2020), ainsi que les 3204 condamnations de Gilets Jaunes, dont 403 peines de prison ferme avec mandat de dépôt[8] (Condomines, 23 septembre 2020) suite à la promulgation de la loi dite "anticasseur"[9], font du mouvement des Gilets Jaunes le point d'ancrage d'une dérive politique, policière, législative et judiciaire particulièrement inquiétante.

En Autriche, Irlande, Finlande, Norvège, Suède, Danemark et Royaume-Uni, le LBD n'est jamais utilisé pour le maintien de l'ordre. Luc Peillon, journaliste à la rubrique Checknews - l'outil de fact-checking du quotidien *Libération* - rapporte qu'en Allemagne « [le LBD] est utilisé dans deux Landers seulement sur seize. En Espagne - hors Catalogne - il est également utilisé, mais par la seule la gendarmerie (Guardia civile) » (16 janvier 2019). En Hongrie, son usage est circonscrit aux situations où la vie est menacée.

Dans cette liste de pays, seules la France et la Pologne usent sans limite du LBD. Pour le sociologue Sebastian Roché, la place de la France dans ce groupe qui rassemble « essentiellement des anciennes dictatures » est une « aberration », analysant le fait que le pays « a gardé une tradition de police centralisée, où le citoyen n'a pas sa place. A la différence des pays nordiques qui ont organisé une police tournée vers la population, et dont l'un des objectifs est de s'en faire accepter » (Peillon, 16 janvier 2019).

Quant aux grenades de type GLI-F4, un rapport conjoint des inspections générales de la police et de la gendarmerie nationales en 2014 rappelle que la France est le seul pays européen à utiliser ces munitions explosives en opération de maintien de l'ordre « susceptibles de mutiler ou de blesser mortellement un individu », et qu'avec la nature pyrotechnique du dispositif « une atteinte à la tête ou sur le massif facial ne peut jamais être totalement exclue » (Baudet et Miramon, 2014).

---

[8] Une peine de prison ferme avec mandat de dépôt signifie que l'acte de jugement est entré en applicabilité, et que la personne condamnée a été conduite en prison à l'issue de son procès.

[9] LOI n°2019-290 du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations. JORF n° 0086 du 11 avril 2019

Depuis des années, la position de la France dans sa doctrine de maintien de l'ordre a interpellé de nombreux organismes de protection des droits humains. Depuis décembre 2017, le Défenseur des Droits[10] n'a eu de cesse de demander le retrait du LBD, au regard « de sa dangerosité et des risques disproportionnés qu'il fait courir dans le contexte des manifestations » (2017, p. 29). En décembre 2018, Human Rights Watch publiait un rapport estimant que la police recourait aux grenades GLI-F4 « par moments de manière disproportionnée et inutile ». En janvier 2019, affirmant que le recours aux LBD est « illégale » et « porte atteinte au droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants », au « respect de la dignité de la personne humaine » et « à la liberté de manifestation » la Ligue des Droits de l'Homme assigne l'Etat français en justice (Lemonnier, 23 janvier 2019).

Un mois plus tard, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe appelle les autorités françaises à suspendre l'usage du LBD-40, soulignant que « le nombre et la gravité des blessures infligées aux manifestants remettent en question la compatibilité des méthodes employées dans les opérations de maintien de l'ordre avec le respect de ces droits [de l'homme] » (26 février 2019, pp. 5-6). Le mois suivant, Michelle Bachelet, Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, appelle les autorités françaises à enquêter sur les violences policières commises pendant les manifestations des Gilets Jaunes, tandis que le Défenseur des Droits, cité par *Franceinfo*, avertit de la dangerosité des grenades GLI-F4, décrivant une « spécificité française dans le maintien de l'ordre en Europe … parmi les plus dangereuses de l'arsenal de nos forces de sécurité et présentent des risques disproportionnés dans la gestion des manifestations » (Marin, 12 mars 2019).

Toutes ces instances plaident pour la révision d'une doctrine constatée offensive, voire répressive. Le 26 janvier 2020, le ministre de l'Intérieur annonce l'abandon de la grenade GLI-F4. Sa remplaçante, la GM2L, a fait l'objet d'une défense au Conseil d'Etat en mai 2019. *Libération* a pu consulter ce rapport, qui indique que « le choix de la grenade GM2L, dont la puissance (et donc la dangerosité pour quiconque voudrait ramasser un tel projectile) est quasiment similaire à celle de la GLI-F4, malgré l'absence d'explosif » (Leboucq, 27 janvier 2020). L'utilisation du LBD 40, quant à elle, n'a pas été réévaluée et son usage est toujours autorisé dans les opérations de maintien de l'ordre.

10 Le Défenseur des droits est une autorité administrative compétente, veillant au respect des droits et des libertés des citoyens, instituée par la loi organique du 29 mars 2011

C. La violence du langage

1. Une logique binaire

La pensée ne peut se structurer sans les mots. « Les frontières du langage indiquent les frontières de mon monde » déclarait le philosophe Ludwig Wittgenstein en 1922 dans son *Tractatus logico-philosophicus* (1993, p24). Cette idée d'isomorphisme entre langue et culture, dont Edward Sapir Whorf fait l'hypothèse, se retrouve également dans la pensée hegelienne, rendue célèbre avec cette formule : « C'est dans les mots que nous pensons » (1869, pp. 194-195). Plus que structurer la pensée, *Dire c'est faire* : c'est l'hypothèse de John Austin avec son ouvrage éponyme en 1962, fondant la pragmatique linguistique (1991).

Cette considération est au cœur de la sociolinguistique, qui se définit comme la discipline permettant de « mettre en évidence le caractère systématique de la covariance des structures linguistiques et sociales et, éventuellement, établir une liaison de cause à effet » (Guespin, 1971, p. 19). En 2006, le sociologue Gérard Mauger rappelle que la violence symbolique bourdieusienne est une « violence cachée, [qui] opère prioritairement dans et par le langage, et plus généralement dans et par la représentation » (p. 91).

Cette violence permettant la construction d'un réel par le prisme d'un sujet, s'exprime en particulier dans la mise en récit journalistique de la manifestation. Si aucun discours n'est neutre, l'acte dénominatif dans le cadre du récit d'une manifestation porte, plus qu'une une action discursive, une fonction performative. Dans le cadre du traitement journalistique des Gilets Jaunes, les dynamiques discursives à l'œuvre sont particulièrement fortes, et sujettes à la forte prégnance de valeurs morales.

L'ouvrage de Jean-Louis Sirioux *Qu'ils se servent de leurs armes*, paru en 2020, sert de référence à notre approche, puisqu'il s'agit, à notre connaissance, du seul essai sur le traitement médiatique des Gilets Jaunes. Documentant de nombreux exemples issus de chaînes d'information publiques et privées, il porte un constat : le traitement médiatique des Gilets Jaunes a subi, du moins de novembre 2018 à janvier 2019, une double dynamique d'euphémisation et d'hyperbolisation. En 2010, Pierre Tevanian et Sylvie Tissot, cofondateurs du collectif *Les mots sont importants*, la décrivaient :

> [C'est] une logique binaire très ancienne, déjà à l'œuvre dans la "novlangue" totalitaire ou coloniale décrite par Orwell : "euphémisation" de la violence des dominants (État, patronat, pression sociale masculiniste, hétérosexiste et blanco-centriste), et "hyperbolisation" de la violence des dominé-e-s. (p. 47).

Si ces dynamiques imprégnant le commentaire politique sont analysées par l'écrivain Georges Orwell dès 1946 avec *La politique et la langue anglaise,* elles déteignent aujourd'hui « aussi largement sur la parole prétendument "factuelle" des journalistes d'information » (Tévanian, 2010, p. 47). Parmi les mécanismes d'euphémisation permettant une abstraction du réel, Orwell analyse ainsi les figures de style, notamment la litote et la métaphore, les styles emphatiques, les expressions « usée[s] jusqu'à la corde », (2005, p. 18) les fausses expressions verbales qui éliminent les verbes simples pour les transformer en « tournure complexe composée d'un substantif ou d'un adjectif adjoint à quelque verbe de sens très général » tels que « rendre inopérant, militer contre, être au contact avec, être sujet à » (2005, p. 5).

Selon lui, l'euphémisation passe également par le recours à la voix passive plutôt qu'à la voix active, ainsi qu'aux « constructions à base de substantifs aux gérondifs », comme « par l'examen de » au lieu de « en examinant », ou encore le remplacement de « simples conjonctions » par des expressions telles que « eu égard à, le fait que, à force de, en vue de » (2005, pp. 5-6).

Orwell propose d'appliquer dès que possible ces quelques conseils : « ne jamais utiliser de métaphore, de comparaison, ou une figure du discours qu'on a l'habitude de voir imprimée », éliminer les mots inutiles, raccourcir les mots longs, utiliser la voix active. En 2010, Olivier Starquit, spécialiste de la novlangue, ajoute aux exemples d'euphémisation d'Orwell l'usage du conditionnel qui « peut minimiser certains faits, surtout s'ils ont été perpétrés par la classe dominante. Dans le même ordre d'idées, l'emploi de la forme réfléchie ou pronominale (le "on" crapuleux) permet aussi d'occulter les causes » (p. 3).

2. Les mécanismes modernes de la délégitimation

L'œuvre de George Orwell a ouvert la voie à de nombreux chercheurs analysant les mécanismes d'euphémisation de la violence des dominants, d'hyperbolisation de la violence des dominés, mais également les mécanismes de la dépolitisation. Si ces trois dynamiques étaient représentées sur un diagramme de Venn, nous y trouverions au cœur, la naissance des processus de légitimation et de délégitimation, se renforçant chacun mutuellement. Ici, nous proposons, dans une mise en contexte du mouvement des Gilets Jaunes, une définition de ces concepts et de leurs mécanismes, qui serviront de base afin d'établir une typologie des dynamiques lexicales observables dans notre analyse.

Tévanian explique que « L'euphémisation consiste, étymologiquement, à "positiver" du négatif. Dans la sphère politique, elle consiste essentiellement à occulter, minimiser, relativiser et justifier une violence » (2010, pp. 47-48). Ils en donnent deux exemples « Un policier abat un jeune homme en fuite d'une balle dans le dos : c'est une simple "bavure" et non un homicide. La police cogne sur des manifestants : ce n'est qu'une "intervention musclée" » (pp. 47-48). Comme le relève Sirioux, ce mode d'euphémisation est caractérisé dans la presse lorsqu'il s'agit de désigner les violences policières :

> Quand Jérôme Rodrigues, invité sur BFM TV, évoque en connaissance de cause la répression policière (« qu'il arrête de nous tirer dessus, qu'il nous laisse manifester tranquillement »), c'est encore le mot davantage que la chose (« N'employez pas des mots comme « tirer dessus … ») qui heurte son interlocuteur (« Monsieur Domenach, je ne me suis pas mis le doigt dans l'œil. C'est un LBD. On se fait tirer dessus », rétorque l'invité) (2020, pp. 116-117).

En écho aux analyses d'Orwell, Sirioux relève également l'utilisation de la voix passive « pour décrire l'action qui provoque la mutilation du manifestant. On présume que l'homme a bien été blessé par le jet de la grenade, mais ce lien de causalité, pour le coup, n'est pas formulé explicitement » (2020, p119). Enfin, Starquit relève le fait que dans le processus d'euphémisation, « La langue des médias a une prédilection pour les mots les plus globalisants sous lesquels on n'y voit rien » (2010, p. 5). Dans la presse, le mot "violence", « [englobe] sous un même terme la dégradation de choses … et la mutilation d'un être humain » (Sirioux, 2020, pp. 119-120).

Cette érosion des « balises ordinaires du langages et de la pensée » vient selon Sirioux « des semaines de procès en sorcellerie des Gilets Jaunes et de déshumanisation des "casseurs", réduits à n'être plus qu'un bras surmonté d'un pavé » (Sirioux, 2020, p. 122). Cette dynamique nous renvoie au processus de « désubjectivation » de Wievorka qui, « plutôt que d'exprimer en creux ce que la personne ou le groupe aspire à affirmer, devient pure et simple négation de l'altérité… elle est expression déshumanisée de la haine, destruction de l'Autre, elle tend à la barbarie des purificateurs ethniques ou des éradicateurs » (1998b, p. 8). Ainsi, comme le rappelle le politologue Philippe Braud, l'euphémisation découle de l'hyperbolisation - et inversement :

> Il faut bien repérer ce raisonnement circulaire qui consiste à ne qualifier comme violences que les comportements jugés illégitimes, réservant aux autres l'emploi d'un lexique euphémisant : coercition, contrainte, force ... [ces] deux lexiques, l'un dramatisant, l'autre euphémisant, permettent de creuser un fossé de légitimité entre l'usage institutionnalisé de la contrainte matérielle au service de l'ordre politique et les usages protestataires ou contestataires (1993, pp1-3).

Le lexique « dramatisant » qu'évoque Braud, fait partie du mécanisme d'hyperbolisation de la violence des dominés permettant, selon Tévanian : « d'une part de disqualifier leur parole, d'autre part de donner à l'oppression le visage plus acceptable de la légitime défense » (2010, p. 48). En effet, d'après l'analyse de Sirioux, la presse française, « de manière quasi unanime », n'a trouvé « aucune circonstance atténuante […] à des actes régulièrement jugés barbares et à ceux qui les commettent, des êtres à peine dignes d'être qualifiés d'« humains » (Sirioux, 2020, p. 107).

Par ailleurs, le sociologue analyse que « ce discours hyperbolique est alimenté par un imaginaire qui voit un dehors profane (les classes populaires provinciales) faire irruption dans un dedans sacré (les quartiers chics de Paris et les institutions de l'État qu'ils abritent » (p. 95). Le chiffrage des dégâts, l'image ternie de la capitale, la « figure du consommateur meurtri » (p. 103) à mesure qu'approchent les fêtes de fin d'année, constituent ce « sacré » qui ne fait pas que globaliser la violence, mais la hiérarchise, conduisant à une « prééminence de la dégradation des choses … par rapport à la mutilation de personnes » (pp. 97-98).

Le dernier aspect des dynamiques discursives à l'œuvre dans notre étude est la dépolitisation. Le sociologue Jean-Baptiste Comby explique que la dépolitisation s'incarne lorsque l'attention est détournée « de ses causes structurelles pour la porter sur des aspects techniques, marchands ou moraux » (2016). Les chercheurs en sciences politiques Jérémie Nollet et Manuel Schotté expliquent que la dépolitisation s'incarne dans une « focalisation sur les agents plutôt que sur les structures, [une] personnalisation des institutions et des idées, [une] absence de mise en perspective historique » (2014, p. 10), autrement dit, dans « des stratégies discursives recourant à l'abandon du travail de légitimation, à l'euphémisation » (Rioufreyt, 2017, p. 128).

A cet égard, Farraï rappelle l'éloquence du traitement des "blacks-blocs" dans la communication politique. Partisans d'un mouvement militant né dans les années 1980 à Berlin-Ouest, ces derniers considèrent « l'action directe et violente comme mode d'action politique normalisée afin de mettre à jour les fondements autoritaires sur lesquels reposent le capitalisme et l'Etat libéral », ciblant « les symboles de l'opulence de l'élite mondialisés (restaurant Fouquet's, boutiques de luxe), du pouvoir politique (Arc de Triomphe, forces de l'ordre), et du capitalisme (chaîne de restauration rapide, McDonald's, banques) » (2022, p. 51).

Pourtant, lors du mouvement des Gilets Jaunes, le gouvernement a choisi d'amalgamer ces "black-blocs" avec les manifestants sous le terme de "casseurs", ce qui relève « d'une violence symbolique dans la mesure où elle constitue une forme de stigmatisation qui vise à la délégitimation et à la dépolitisation du mouvement ». Par ailleurs, cette assimilation permet de « légitimer le recours excessif à la violence physique à l'égard du mouvement social dans son ensemble » (p. 51). Or, dans son traitement du mouvement, la presse a conservé ce choix lexical, participant également à ce processus de dépolitisation et de délégitimation.

Les dynamiques d'hyperbolisation et d'euphémisation, l'absence d'emploi du terme "violences policières", la catégorisation dans la rubrique faits-divers, participent à ôter une explication structurale plutôt qu'individuelle de la violence, et attestent en ce sens de cette dépolitisation. Selon les spécialistes en sciences politiques Jérémie Nollet et Manuel Schotté « en débouchant sur une faible différenciation des contenus journalistiques par rapport au discours de communication des agents et institutions dominants, les pratiques journalistiques, contribuent à la (re)production de l'idéologie dominante » (2014, pp. 10-11).

II. Méthodologie

A. Hypothèses

La première hypothèse que nous posons est la suivante : dans la presse quotidienne française, la violence des manifestants est hyperbolisée. La seconde présuppose le fait que dans cette même presse, la violence des policiers est euphémisée. Notre troisième hypothèse lie les deux premières ainsi : dans la presse quotidienne française, la violence des manifestants et des policiers est dépolitisée. Ces trois hypothèses coexisteraient pour venir renforcer la légitimité de la violence du parti dominant, celui des forces de l'ordre, autant qu'elles contribueraient à construire l'illégitimité de la violence du parti dominé, celui des manifestants. Ces dynamiques conduiraient à une absence de conception politique des violences policières, participant donc à leurs inexistences en tant que fait social. Notre méthodologie a pour but d'étudier la prégnance de ces dynamiques. Pour autant, nous ne sommes ni dans la mesure ni dans la démarche de leur attribuer une intentionnalité.

B. Corpus

Afin d'évaluer nos hypothèses, nous constituons un corpus d'analyse composé d'articles de presse écrite traitant des violences policières sur le mois de décembre 2018. Le premier acte des Gilets Jaunes ayant débuté le 17 novembre 2018, le mois de décembre représente le premier mois complet de mobilisation, mais aussi - hormis novembre 2018 - celui ayant mobilisé le plus de manifestants. Statista recense en effet 378 600 manifestants cumulés sur les cinq actes de décembre 2018 (Annexe I). Il s'agit du mois ayant provoqué le plus grand nombre de signalements recensés par le journaliste David Dufresne sur sa base de données Allô Place Beauvau (Annexe II).

Enfin, le mois de décembre permet une analyse des pratiques journalistiques dans leur aspect le plus routinier, c'est-à-dire avant l'investissement médiatique de David Dufresne, mais aussi, comme le dit Sirioux, avant « le cas de Jérôme Rodrigues, figure emblématique des Gilets jaunes qui perdit un œil le 25 janvier 2019 » (2020, p. 115).

L'analyse critique des chaînes de télévision françaises, et notamment les chaînes d'information en continu, font déjà l'objet de critiques de la part de médias comme *Arrêt sur Images,* ou d'association comme *Acrimed*[11]. S'agissant d'apporter un travail supplémentaire à la littérature existante, tout en conservant une rigueur dans la constitution d'un corpus exhaustif sur trente jours, nous avons choisi d'analyser un corpus parmi la presse écrite française.

Afin d'obtenir un corpus pertinent et représentatif, nous avons choisi les titres de presse se classant premiers au niveau du taux de diffusion payée au numéro en presse quotidienne nationale et régionale parisienne en 2020, selon les chiffres de l'ACPM[12] (Annexe III). Le choix de la région parisienne s'est imposé, puisque les mobilisations, et avec elles, les violences, se sont concentrées à Paris durant tout le mouvement. Les titres retenus sont donc *Le Monde* et *Le Parisien*, représentant 573 963 numéros diffusés à eux deux. Nous y avons ajouté également le média de presse quotidienne gratuite *20 Minutes*, dont le tirage est de 310 680 pour l'année 2020 d'après l'ACPM. La diffusion totale de nos trois titres est de 884 643 numéros. En intégrant le paramètre de la diffusion numérique, nous constatons que ces trois titres se situent dans le podium des sept plus fortes fréquentations 2020 (Annexe IV).

Nous constituons un premier ensemble, désigné comme le corpus Gilets Jaunes, rassemblant tous les articles reprenant le terme "Gilets Jaunes" sur la période du 1er au 31 décembre 2018, dans les archives du *Monde*, du *Parisien* et de *20 Minutes*. Plus que des manifestations, les Gilets Jaunes ont représenté un phénomène social, au-delà des jours mêmes de manifestations. Ainsi, beaucoup d'articles ne traitant pas directement du mouvement ont été éliminés.

Afin d'obtenir un corpus homogène au niveau de la situation d'énonciation, nous avons écarté les articles où les auteurs sont externes à la rédaction, soit les entretiens et les tribunes, et pour conserver un équilibre de la forme et de la densité d'information, nous avons retiré les brèves, soit les articles de moins de 150 mots. Le corpus Gilets Jaunes représente 1101 articles pour les trois médias, et sert d'indice de comparaison avec le corpus d'analyse, lequel est spécifiquement conçu pour étudier le traitement médiatique des violences policières.

---

11 *Acrimed* est l'association Action-Critique-Médias, créée en 1996, constituée de journalistes, de chercheurs, d'acteurs sociaux et d'usagers des médias, ayant pour mission d'informer, de contester l'ordre médiatique existant, et de mobiliser, proposer des transformations profondes.

[12] Alliance pour les chiffres de la presse et des médias

Le corpus d'analyse permet l'observation des dynamiques d'euphémisation et d'hyperbolisation dans le cadre exclusif du traitement médiatique des violences policières. Si l'on considère la nécessité de décorréler affrontements et violences policières, usages d'armes et blessures, il est essentiel de noter que notre analyse nous permet uniquement de prendre en compte les informations communiquées par les médias quant à l'existence de blessures chez des civils, provoquées par des interventions des forces de l'ordre. Par ailleurs, n'étant ni en mesure, ni dans la démarche, de refaire le travail journalistique pour chaque article du corpus, nous ne retenons dans le corpus d'analyse que les articles mentionnant un ou des blessés civils. Le mot "civil" est choisi pour ne pas exclure les quidams qui ne manifestaient pas au moment où ils ont été blessés.

Nous excluons également les articles qui, ayant un autre sujet comme angle principal, évoquent les violences des policiers lors des manifestations en une phrase ou deux. Les caractéristiques sémantiques que nous aurions pu tirer de leur traitement ne différeraient a priori pas de ceux tirés des articles dédiés à la violence des manifestations, et par conséquent, ce choix ne biaise pas la représentativité de nos conclusions.

Les violences des policiers doivent constituer l'information principale et présente de l'article, non pas seulement son sujet évoqué a posteriori. Pour exemple, l'article du *Monde*, « À Paris les Gilets Jaunes s'élancent des Invalides en dénonçant les violences policières » retrace une manifestation rendant hommage aux victimes de violences policières, sans faire le récit de ces violences, et sans que la manifestation elle-même ne fasse de blessés.

Nous excluons par conséquent les articles ayant un discours sur la violence sans la raconter, à l'instar des articles débattant de l'usage des armes, retraçant les actions et réactions de collectifs ou de politiques après chaque acte, ou encore les suivis de procédures judiciaires engagées par les victimes et les reportages dans des hôpitaux accueillant des blessés, lorsque le moment de l'agression représente un nombre de mots inférieur à 150 mots.

Notre corpus d'analyse se constitue des articles - hors brèves, entretiens, tribunes - dont l'angle principal est soit la narration d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants lors des actes des Gilets Jaunes, ayant donné lieu de manière explicite à un ou des blessés du côté civil, soit la focalisation sur certaines victimes, lorsque les circonstances de leurs blessures ou décès sont narrées.

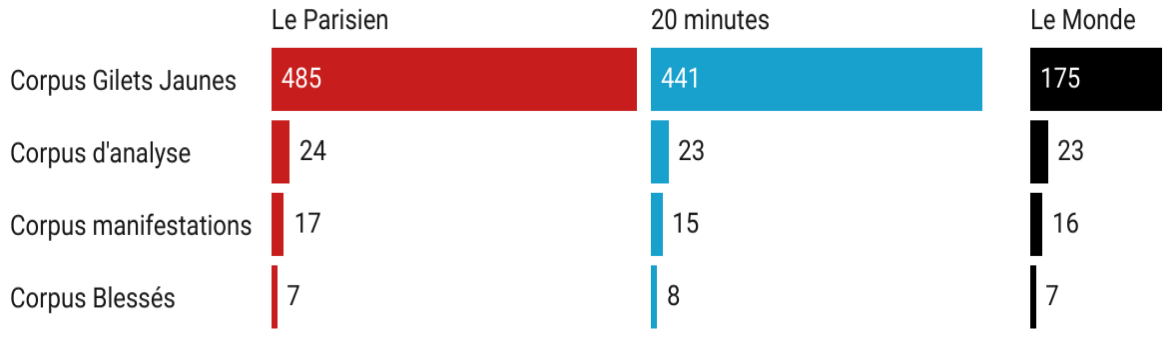

Figure 1 : Les proportions des différents corpus au sein des trois médias. Le corpus Gilets Jaunes représente la totalité des articles du média concernant ce mouvement social. Le corpus d'analyse représente les articles retenus dans l'objet de notre étude. Celui-ci est divisé en deux sous-corpus : le corpus "manifestations", et le corpus "blessés".

Sont donc retenus, pour le mois de décembre 2018, 23 articles au *Monde*, (sur un corpus de 175, soit 13%), 23 articles au *Parisien* (sur un corpus de 485, soit 4,7%), et 24 articles à *20 Minutes* (sur un corpus de 441, soit 5%). Afin de permettre une lecture plus pertinente des résultats, nous différencions au sein de ces corpus d'analyse les articles anglés sur les heurts des manifestations, constituant les corpus "manifestations", et les articles anglés sur l'état des blessés, constituant les corpus "blessés". Les corpus "manifestations" comportent ainsi seize articles au *Monde*, 17 articles au *Parisien*, et quinze articles à *20 Minutes*, et les corpus "blessés" comptent huit articles à *20 Minutes* et sept articles au *Monde* et au *Parisien* (Annexes XII à XVII).

C. Indicateurs

Pour répondre à nos trois hypothèses, six indicateurs, comportant trois à quatre critères chacun, ont été élaborés sur la base de la littérature existante et de nos propres observations lors de la constitution du corpus d'analyse. Chaque critère est conçu comme une question fermée, et sera évalué de manière binaire. Afin d'obtenir un résultat rigoureux, nous utiliserons le logiciel Tropes, dans sa dernière version pour traiter chaque article du corpus d'analyse.

Les indicateurs 1 et 2 sont destinés à répondre à la première hypothèse. L'indicateur 1 (Annexe V) permet d'analyser à la fois l'hyperbolisation mais aussi la dépolitisation de la violence des manifestants à travers trois critères. D'abord les verbes ou expressions verbales désignant les intentions destructrices des manifestants et leurs conséquences - tels que "venus pour en découdre", ou "dégénérer". Ce mot, dont l'usage est éculé, signifie d'après le *Trésor de la Langue Française* (TLF) « se transformer en un état inférieur ou pire (…) perdre ses qualités, diminuer de mérite » : il peut donc être largement perçu comme hyperbolique pour désigner une manifestation. Viennent ensuite les substantifs ou groupes nominaux tels que "casseurs" ou "émeutiers", désignant des manifestants violents et dépolitisés, et les adjectifs ou substantifs désignant la violence des manifestants, à travers les mêmes champs lexicaux. Nous y retrouvons des mots comme "chaos", "émeute" ou encore les adjectifs "extrême" ou "inédit", lorsqu'ils qualifient le substantif "violence".

L'indicateur 2 (Annexe VI) identifie la prégnance d'un discours axé sur la nécessité de l'intervention des forces de l'ordre puisqu'à fortiori, une répression suppose l'existence d'une menace réelle. Les critères de définition sont les verbes appartenant aux champs lexicaux du nécessaire - avec le verbe "devoir" - de la riposte - avec les verbes "répliquer" ou "riposter" - et enfin du succès - avec les verbes "parvenir" ou "réussir". Il s'agit donc d'identifier les verbes valorisant l'initiative ou le résultat de l'action policière, et contribuant ainsi à une mise en récit journalistique de manifestants particulièrement violents.

L'indicateur 2 s'appuie également sur un troisième critère, non linguistique, évaluant la place occupée par les intervenants cités dans l'article dans le discours sur l'action policière et la violence des manifestants. Si l'article cite exclusivement des intervenants condamnant la violence des manifestants, plaignant ou félicitant le corps policier, ou plaidant pour une action policière plus répressive, le critère est évalué positivement. Si aucun intervenant n'est présent, le critère est non-évaluable.

Les indicateurs 3, 4 et 5 sont destinés à répondre à notre seconde hypothèse. L'indicateur 3 (Annexe VII) permet de juger de la prégnance d'une opacité dans l'expression de la causalité des blessures des manifestants. Les deux premiers critères mobilisés pour cet indicateur sont ainsi axés sur l'évaluation d'une abstraction, ou d'une absence du sujet ou de l'arme ayant causé la blessure. Concrètement, si le texte de l'article comporte la phrase "Les affrontements ont fait plusieurs blessés", cela signifie que le facteur responsable des blessés a été déplacé du policier à une entité non-identifiable, mêlant à la fois forces de l'ordre et manifestants. La responsabilité n'étant plus distinctement liée aux forces de l'ordre, la personne ne saurait être potentiellement considérée comme victime de violences policières. De la même façon, si l'article écrit 'une manifestante a été touchée à la tête', l'absence de mention de l'arme, et donc de sa dangerosité, participe à une invisibilisation de la blessure.

Le troisième critère rend compte du choix de verbes et de leur conjugaison désignant l'état de la victime, à travers l'usage de la voix passive, de verbes pronominaux ou du conditionnel. En écrivant "Le manifestant se retrouve à terre", le texte produit un effet elliptique, qui empêche la représentation de la causalité de la blessure. Il est en effet beaucoup plus violent d'écrire "Un policier a tiré sur un manifestant". Pourtant, en décrivant un fait tel qu'il s'est produit, sans attribuer ni intentionnalité ni culpabilité, le journaliste ne commet pas de faute déontologique au regard du droit à la présomption d'innocence.

L'indicateur 4 (Annexe VIII) correspond à l'atténuation du degré et à l'étendue de la violence des policiers, à travers quatre critères. Le premier rassemble les modalisateurs de faible intensité, se rapportant soit à la densité spatio-temporelle des affrontements - tels que "très ponctuellement", ou "en marge" - soit au nombre ou à la gravité de l'état des victimes, avec des mots comme "quelques" ou "très légèrement".

Le deuxième critère relève les substantifs ou expressions connotées positivement, et plus spécifiquement, ceux-liés aux champs lexicaux du spectacle, tels que "théâtre" ou "scène". Ceux-ci construisent un référentiel d'images liés à l'illusion et au jeu, qui ne peut qu'euphémiser le réel. Le troisième critère relève les verbes ou expressions verbales appartenant à des champs lexicaux renvoyant à l'inoffensivité et de la non-violence. Les verbes "maîtriser" ou "toucher", lorsqu'ils désignent l'action policière, ou "émailler" pour désigner les violences lors des manifestations, seront donc retenus.

Le dernier critère identifie les substantifs appartenant au champ lexical de l'inoffensivité pour désigner les armes utilisées - tels que "projectile" ou "balle en caoutchouc" -, et au champ lexical de l'exception et de l'accident pour désigner les violences des policiers, avec des mots tels que "incident" ou des expressions comme "intervention musclée". L'emploi des mots "dérapage", ou "bavure", notamment, n'ont en commun que la mise à distance du réel par une métaphore évoquant une trace laissée par une perte de contrôle. Le degré d'intensité de cette sémantique se rapporte plus à l'anodin qu'à une affaire de violence ayant entraîné des blessures, voire des mutilations, ou encore la mort d'une personne.

Les indicateurs 5 et 6 permettent d'analyser la dynamique de dépolitisation présente dans notre troisième hypothèse. L'indicateur 5 (Annexe IX) a pour but d'étudier la présence et la modalisation du terme "violence policière" dans les articles du corpus d'analyse, à travers leur ponctuation - notamment les guillemets et le point d'interrogation -, l'usage du conditionnel, et la présence d'un COD modalisant un doute, notamment l'adjectif "présumé". Julien Salingue, politologue, rappelle en effet la confusion médiatique « qui semble en appeler au principe juridique de la présomption d'innocence (qui concerne les individus) pour l'appliquer à des "violences" qui sont pourtant avérées » (2016, 25 mars).

Si présumer une culpabilité signifie respecter le droit juridique à la présomption d'innocence, présumer une violence suppose de la remettre en question, même lorsqu'elle est avérée, et participe donc à son euphémisation. L'indicateur 6 (Annexe X) comporte un critère unique, permettant d'identifier la rubrique d'archive de l'article. Si celui-ci est classé dans la catégorie fait-divers, le critère est évalué positivement, et répond aux dynamiques de dépolitisation dont nous faisons l'hypothèse.

Chaque critère ne sera évalué comme positif qu'à la condition suivante : l'article doit répondre au moins une fois à la description du critère, dans un cas pertinent. Par exemple, si un article mentionne un manifestant blessé à la tête suite au tir d'un projectile par un autre manifestant, les caractéristiques linguistiques qui pourraient être relevées positivement ne s'appliquent pas, puisque l'origine de la blessure n'est pas policière. De la même façon, un modalisateur de faible intensité ne pourra être significatif s'il est utilisé pour comparer deux informations quantitatives, comme un nombre de blessés entre deux villes. En revanche, si le modalisateur est suivi d'un adjectif subjectif, le cas est pertinent.

Nous présentons les conclusions des quatre premiers indicateurs avec une analyse argumentée des résultats ainsi qu'à travers deux lectures graphiques – tandis que les deux derniers indicateurs feront l'objet d'une analyse par tableau. La première lecture graphique représente la prégnance de chaque critère, c'est-à-dire le niveau de positivité du corpus de chaque média pour chaque critère. Concrètement, le chiffre attribué à un média pour un critère correspond au nombre d'articles du média relevé positivement pour ledit critère. L'objectif est d'identifier si la dynamique de "positivité" entre chaque critère et entre chaque média est forte ou faible, régulière ou déséquilibrée.

La deuxième lecture est plus globale, puisqu'elle représente le niveau d'intensité de chaque indicateur. En effet, à l'issue de l'évaluation du corpus d'analyse, chaque article obtient une valeur d'intensité : celle-ci est nulle si le critère est absent de l'article, faible si un seul critère est relevé positivement, modérée si deux critères sont positifs, ou forte, si tous les critères sont positifs. L'indicateur 4, qui comprend quatre critères, intègre en plus une valeur d'intensité très forte. La seconde lecture graphique permet donc de représenter, pour chaque média, la proportion d'articles pour chaque intensité. L'objectif est d'identifier et de comparer l'intensité majoritaire de l'indicateur pour chaque média.

III L'hyperbolisation de la violence des manifestants

A. Résultat et interprétation de l'indicateur 1

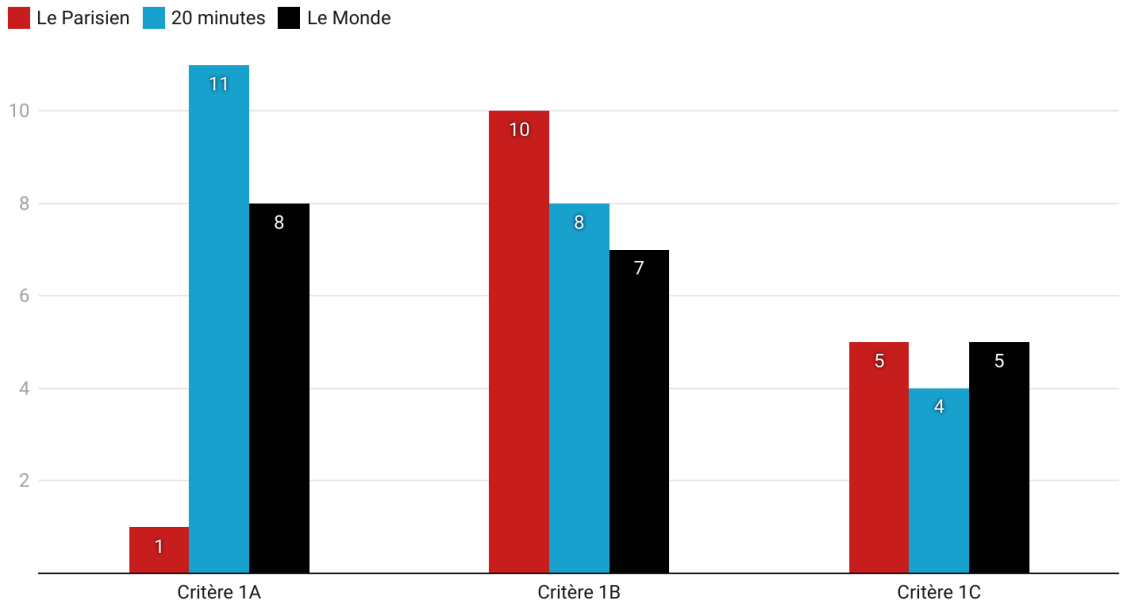

Figure 2 : La prégnance des critères de l'indicateur 1 dans les corpus d'analyse du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde*. L'axe des abscisses correspond aux trois critères de l'indicateur 1 (1A, 1B, 1C). L'axe des ordonnées représente les occurrences, c'est-à-dire le nombre d'articles de chaque média relevés positivement pour le critère correspondant. L'objectif est d'identifier si la dynamique de "positivité" entre chaque critère et entre chaque média est forte ou faible, régulière ou déséquilibrée.

L'indicateur 1 permet d'analyser l'intention et la qualification d'une violence dépolitisée aux manifestants, à travers la recherche de verbes (1A) et des substantifs (1B) désignant l'intention négative des manifestants, ainsi que des adjectifs désignant leurs actes (1C). Le critère le plus prégnant - c'est-à-dire concentrant le plus fort taux de positivité - est le 1B, avec 25 occurrences, suivi du 1A qui totalise 20 occurrences, et du 1C, moins prononcé, avec quatorze occurrences. En substance, cela signifie que dans la plupart des cas où l'indicateur est présent, il s'agit plus de qualifier négativement les manifestants et leurs intentions, que les évènements de violence eux-mêmes.

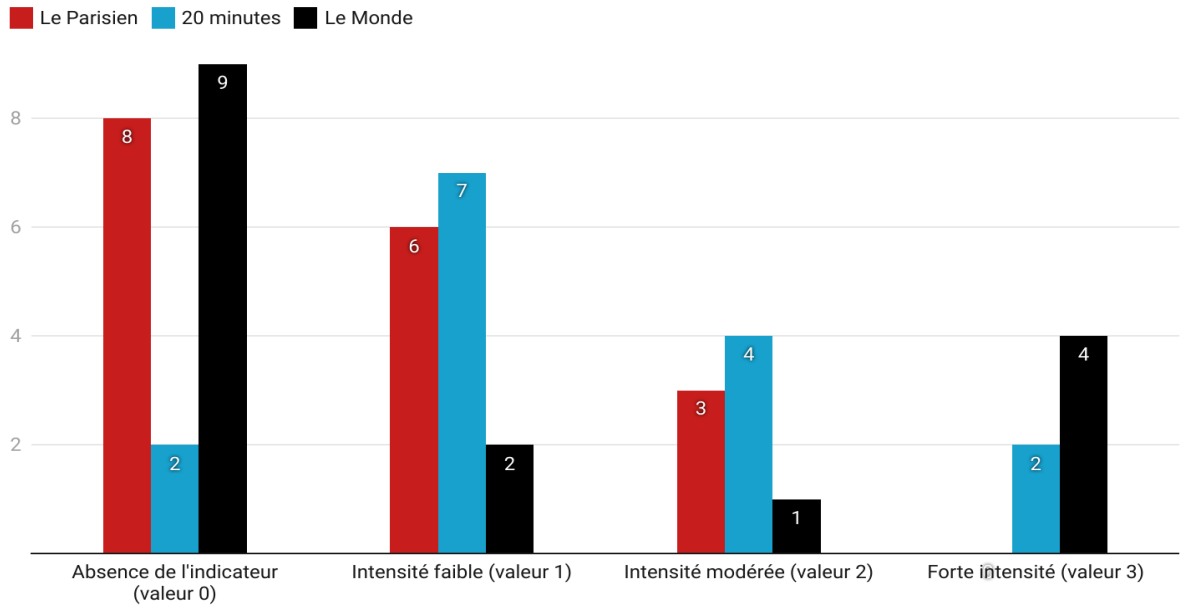

Figure 3 : L'intensité de l'indicateur 1 dans les corpus "manifestations" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde*. L'axe des abscisses correspond aux quatre différentes valeurs d'intensité de l'indicateur 1 (nulle, faible, modérée, forte). L'axe des ordonnées représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne. L'objectif est d'identifier et de comparer l'intensité majoritaire de l'indicateur pour chaque média.

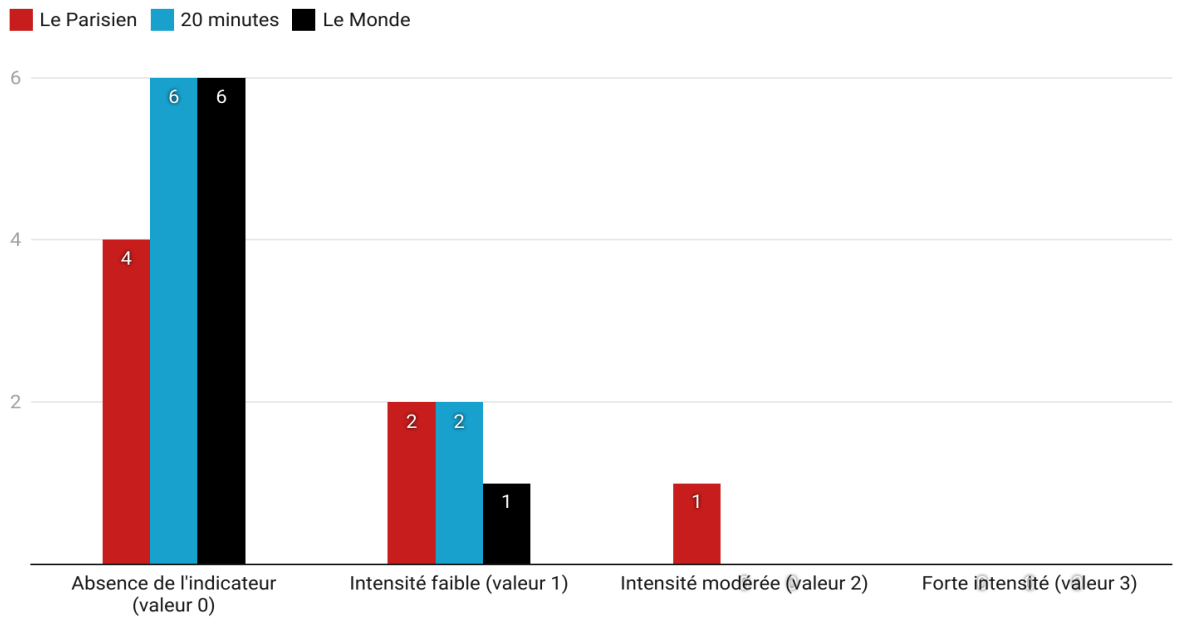

Figure 4 : L'intensité de l'indicateur 1 dans le corpus "blessés" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde*. Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

Les intensités de l'indicateur 1 sont très faibles, voire quasi nulles dans le corpus « blessés ». Néanmoins, le corpus "manifestations" rassemble huit articles possédant une intensité modérée, et six ayant une forte intensité. De façon générale, les dynamiques des trois médias sont relativement similaires, avec des écarts allant d'un à trois articles – excepté pour *Le Parisien*, qui ne compte qu'une occurrence pour le critère 1A, contre huit au *Monde* et onze à *20 Minutes.* D'ailleurs, avec seize occurrences, *Le Parisien* comptabilise le plus faible résultat total pour l'indicateur 1, tandis que nous relevons 20 occurrences pour *Le Monde* et 23 pour *20 Minutes.*

D'après Philippe Braud, « La violence politique est le terrain d'élection des jugements de valeurs » (1993, p. 1). Ici, cette assertion est particulièrement pertinente, puisque l'analyse de l'indicateur 1 dans les trois médias a permis l'émergence d'une dynamique centrale : celle d'une disqualification du mouvement, incarnée dans le jugement d'une intention agressive et arrogante des manifestants, ou dans le jugement d'une éclipse de leurs revendications par ces violences.

Au *Monde*, l'imputation d'une intentionnalité agressive s'accompagne parfois de l'attribution d'un goût pour le chaos, avec « des casseurs venus profiter de la tension » (Mayer, 9 décembre 2018), « venus en découdre » ou encore « les habituels "touristes de l'émeute", sans gilets jaunes, attirés par la perspective de la castagne » (Chapuis, 2018). Entre black block et « touriste de l'émeute », l'écart sémantique est bien grand, et il ne nous appartient pas de juger du terme le plus approprié pour désigner les individus que *Le Monde* mentionne. Néanmoins, les mots n'étant pas innocents, il eut été sans doute préférable de justifier ce choix, d'autant que le journal choisit de le placer entre guillemets sans indiquer de source.

La vision de manifestants agenouillés mains derrière la tête, face à des policiers, en référence, la semaine précédente, aux lycéens de Mantes La Jolie ayant dû se tenir dans cette position pendant un long moment, a été condamnée plus ou moins explicitement par Le *Monde*. Le journal y a vu « des manifestants [qui] haranguent les policiers et rejouent … la scène subie par des lycéens » (Gauchard, 9 décembre 2018), tandis que *20 Minutes* évoque « une certaine insolence » (Ménal, 16 décembre 2018). Avec ces modalisations péjoratives, les deux médias contribuent à hyperboliser la violence des manifestants, en connotant négativement une action à minima pacifique.

Si les formes sont parfois moins hyperboliques, le sens demeure intact entre les médias, comme lorsque le *Parisien* évoque les manifestants les plus belliqueux à travers « des éléments incontrôlés » (L-W, 10 décembre 2018), c'est-à-dire débarrassés de leur libre arbitre. Le mot "élément" pouvant être considéré comme objectivant pour désigner des êtres humains, cette tournure apparaît assez problématique. Ce jugement de l'inéluctabilité de la violence se retrouve aussi au *Monde*, qui décrit une journée « dont il était évident, dès le matin, qu'elle dégénérerait » (Chapuis, 2018). Nous peinons à identifier l'évidence que mentionne le journal : viendrait-elle des intentions des manifestants ou de l'important dispositif policier et militaire déployé ?

Si parfois les mots choisis ne subissent aucune connotation morale, les manifestants pouvant être qualifiés de « protestataires » (Frisullo, 2 décembre 2018), la qualification subjective atteint peut-être son paroxysme avec cette formule de *20 Minutes* « vrais 'gilets jaunes', activistes, ou simples délinquants ? » (Ménal, 3 décembre 2018) La modalisation, avec les adjectifs « vrais » et « simples » ainsi que l'incompatibilité supposée entre le « Gilet Jaune », l'activiste et le délinquant, atteste d'une véritable confusion journalistique entre champ judiciaire et politique. Selon le TLF, un activiste peut désigner à la fois le « Propagandiste d'un mouvement politique ou syndical » et le « partisan de l'action directe ». Dans le deuxième cas la désignation des Gilets Jaunes ne peut s'opposer à celle d'activiste. Le mot "délinquant" désigne quant à lui une personne ayant commis un délit. Un activiste comme un Gilet Jaune peut donc potentiellement se retrouver dans cette catégorie.

Quel que soit le mot choisi, le résultat semble similaire pour les trois médias : les violences ont "éclipsé le message" porté par les Gilets Jaunes. Ce verbe revient dans deux articles de *20 Minutes* et une fois au *Parisien. Le Monde* quant à lui titre « Près de l'Arc de triomphe, les doléances des "gilets jaunes" recouvertes par le bruit des émeutes » (1er décembre 2018), et inscrit dans le corps de l'article « les revendications des gilets jaunes … seront peu à peu passées au second plan ». Ainsi la presse inscrit, dans le récit de la manifestation, un discours d'échec qui n'est plus informatif mais bien performatif.

B. Résultats et interprétation de l'indicateur 2

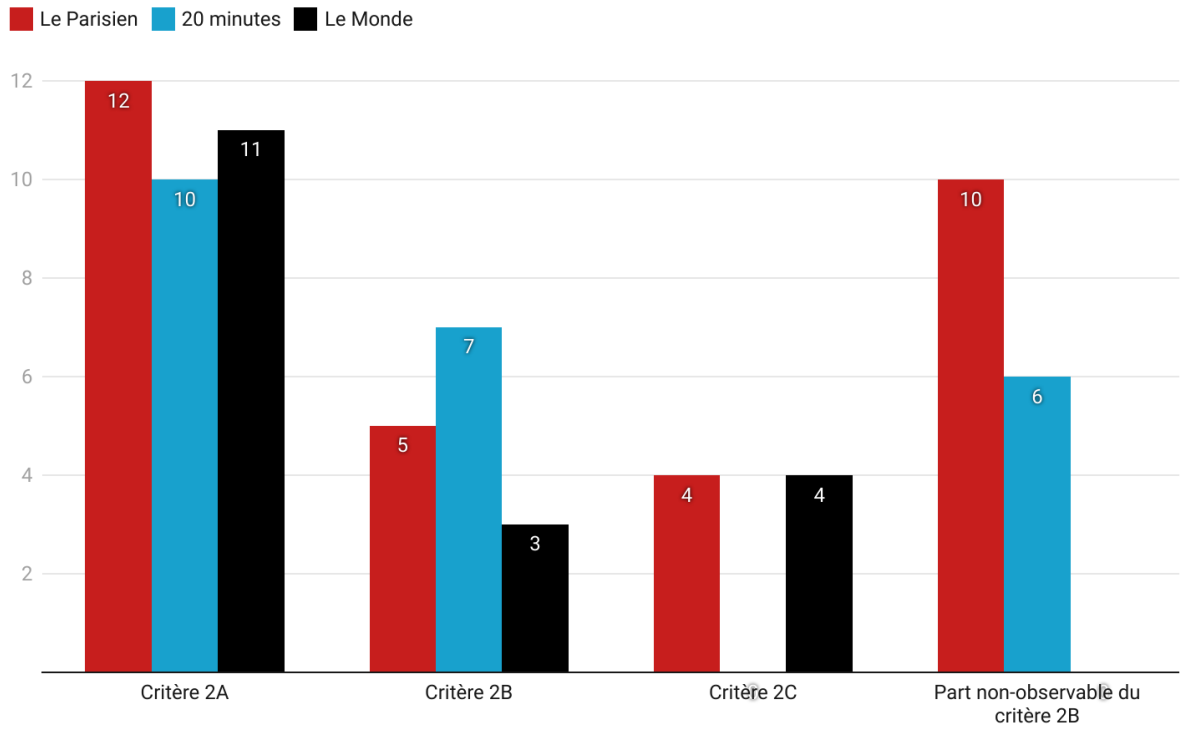

Figure 5 : La prégnance des critères de l'indicateur 2 dans les corpus d'analyse du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde*. Chaque chiffre représente les occurrences, c'est-à-dire le nombre d'articles de chaque média relevés positivement pour le critère correspondant.

L'indicateur 2 permet d'analyser la nécessité de l'intervention des forces de l'ordre à travers la recherche de verbes désignant une action de riposte (2A) ou exprimant le succès de l'opération (2C), et les discours des intervenants cités dans l'article (2B). Avec l'usage récurrent de verbes tels que "répliquer", "riposter", "répondre", le critère 2A est le plus prégnant, c'est-à-dire concentrant le plus fort taux de positivité des articles. Il comporte ainsi 33 occurrences, avec un très faible écart entre chaque média.

Le critère 2B permet d'analyser si la position des intervenants dans l'article est exclusivement positive à l'égard des forces de l'ordre, ou si au minimum l'un d'eux porte un avis opposé. Le critère est moyennement prégnant, puisqu'il totalise quinze occurrences sur les 70 articles des corpus d'analyse : cela signifie que dans un article pour trois chez *20 Minutes,* et dans un article sur cinq au *Parisien*, les intervenants sont unanimes concernant la menace que représentent les manifestants, et la nécessité d'une riposte des forces de l'ordre.

Si ces résultats ne sont que peu significatifs, il faut néanmoins les mettre en perspective : dix articles au *Parisien*, et six articles à *20 Minutes* ne citent aucun intervenant, et réduisent donc l'échantillon où le critère 2B est observable. En déduisant cette part, le critère devient positif pour presque un article sur deux à *20 Minutes*, et pour plus d'un article sur trois au *Parisien*. A l'inverse, le corpus d'analyse du *Monde* cite systématiquement des intervenants, et compte seulement trois articles pour lesquels personne ne contredit les discours négatifs à l'égard des manifestants, ou positifs à l'égard des forces de l'ordre. Il convient cependant de replacer ce constat dans la typologie du critère 2B, qui ne permet pas de vérifier l'équilibre du nombre d'intervenants ayant une position divergente, mais seulement la présence d'au moins l'un d'eux.

Quant au critère 2C, celui-ci est assez peu prégnant, avec huit occurrences réparties entre *Le Monde* et *Le Parisien*, sans occurrences pour *20 Minutes*. Au *Parisien*, nous pouvons notamment lire à deux reprises « l'important dispositif policier permet pour le moment de limiter les dégâts » (Berrod, 8 décembre 2018), tandis que *Le Monde* se montre plus littéraire : « Les policiers parviennent à rétablir l'ordre en début de soirée, avec l'appui d'un hélicoptère, éclairant la place d'un puissant projecteur. Le gaz se dissipe à peine lorsque la fête des Lumières commence, dans une atmosphère irritante » (Schittly, 9 décembre 2018).

Les résultats de prégnance de l'indicateur 2 dans les corpus d'analyse apparaissent donc assez déséquilibrés. L'indicateur 2 est plutôt significatif pour les trois médias concernant l'usage de verbes désignant l'action policière comme une riposte – à une menace voire une attaque préalable des manifestants. L'indicateur est également significatif au *Parisien* et à *20 Minutes* concernant le manque de représentativité de discours alternatifs à ceux encourageant l'action policière. En revanche, les trois médias n'emploient que rarement, voire jamais, de verbes renvoyant les opérations policières à des succès.

L'indicateur 2 est absent du corpus "blessés". Dans les corpus "manifestations", les intensités sont faibles, mais relativement similaires entre chaque média – avec des écarts allant d'un à trois articles. Ainsi, les trois médias n'ont pas le même taux de positivité pour chaque critère - décrivant des résultats faibles ou moyennement prégnants -, mais leurs dynamiques d'intensité sont plutôt identiques. En effet, *Le Parisien* compte 21 occurrences totales pour l'indicateur 2, tandis que *Le Monde* en possède 18, et *20 Minutes* en relève 17.

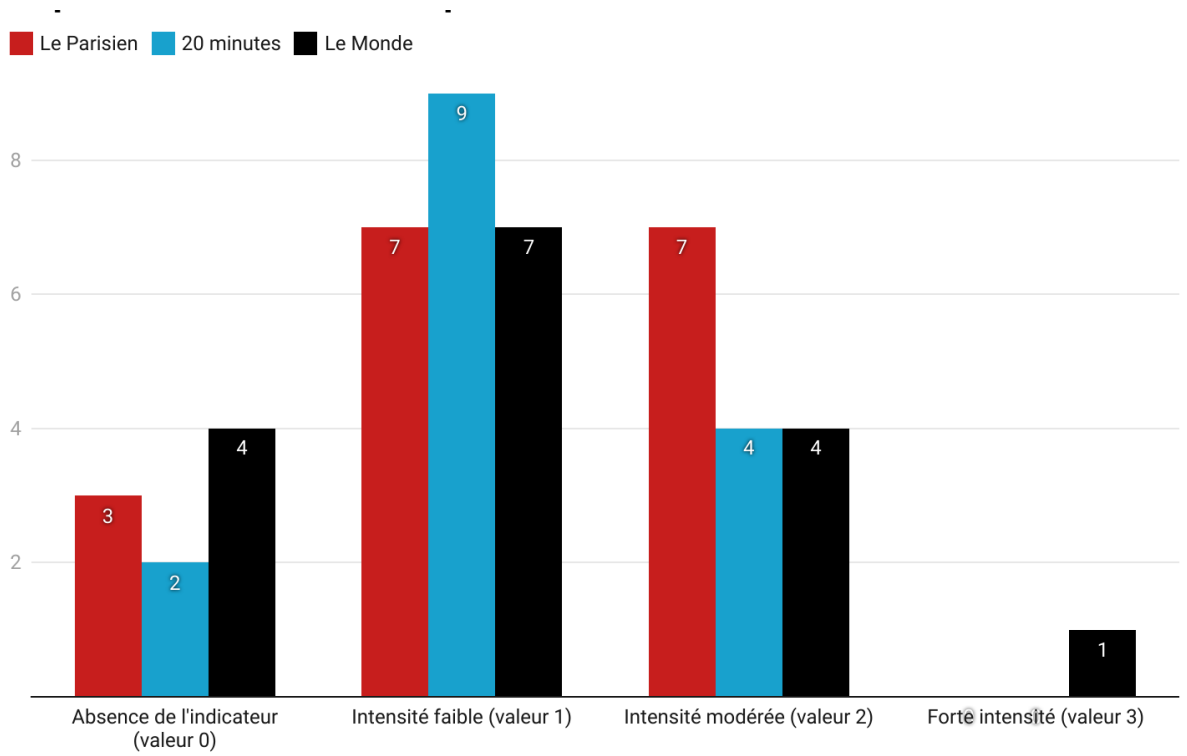

Figure 6 : L'intensité de l'indicateur 2 dans les corpus "manifestations" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

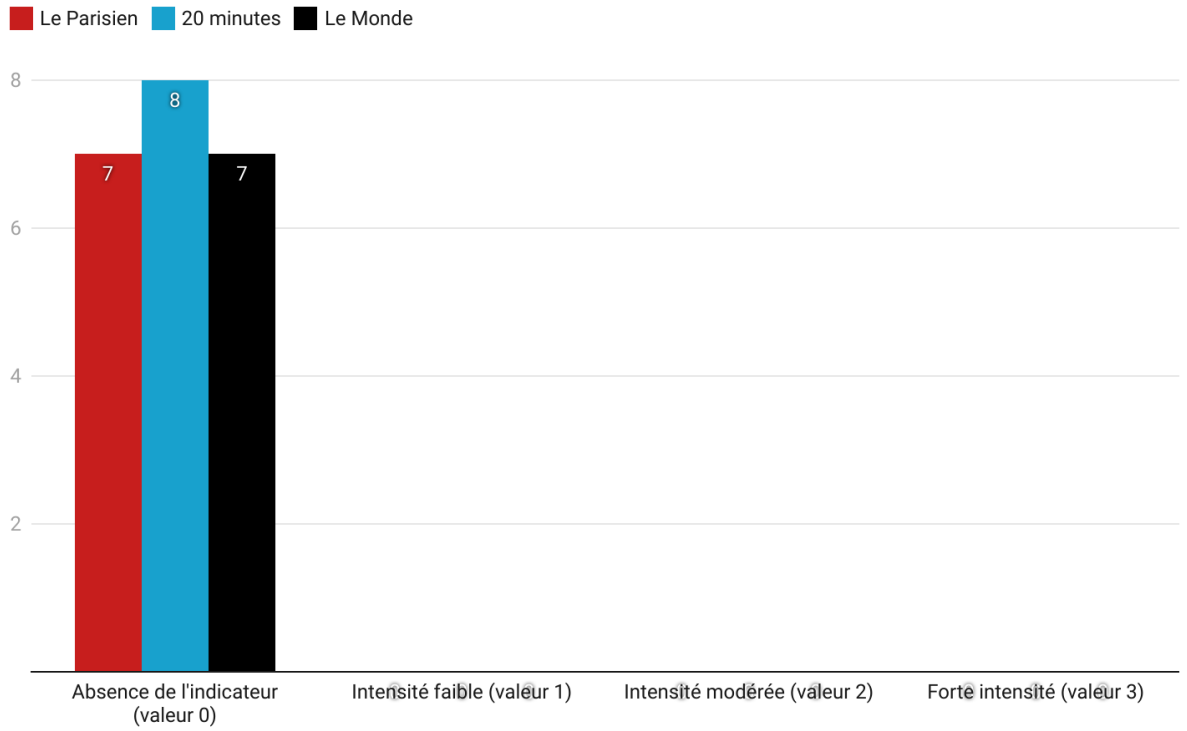

Figure 7 : L'intensité de l'indicateur 2 dans les corpus "blessés" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

IV L'euphémisation de la violence policière

A. Résultats et interprétations de l'indicateur 3

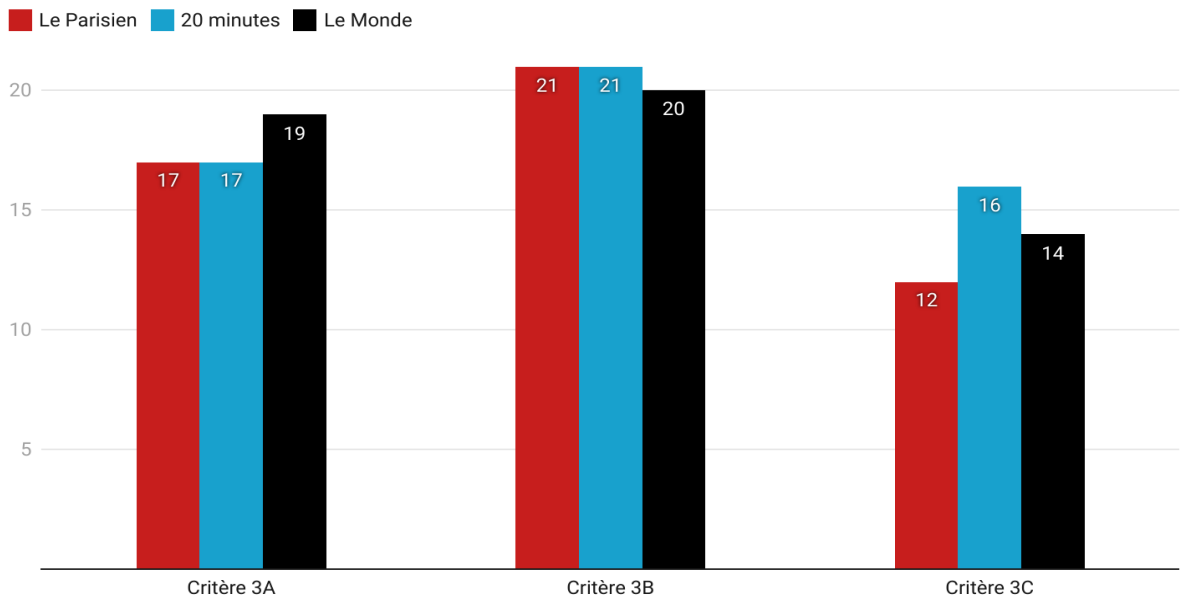

Figure 8 : La prégnance des critères de l'indicateur 3 dans les corpus d'analyse du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente les occurrences, c'est-à-dire le nombre d'articles de chaque média relevés positivement pour le critère correspondant.

L'indicateur 3 permet d'analyser l'opacité de la causalité des blessures des civils avec l'abstraction de l'agent responsable des blessures (3A), de son arme (3C), ainsi qu'à travers l'utilisation de la voix passive ou de verbes pronominaux pour désigner la personne blessée (3B). Les résultats sont très prégnants – décrivant un fort taux d'articles positifs aux critères -, avec des écarts relativement faibles entre chaque média. Le critère le plus prégnant est le 3B, avec 62 occurrences, suivi du 3A qui en totalise 53, tandis que le 3C est un peu moins prononcé avec 42 occurrences.

Néanmoins la positivité générale de chaque média est très linéaire, puisque *20 Minutes* comptabilise 54 occurrences pour l'indicateur 3, tandis que *Le Monde* en totalise 53, et *20 Minutes* en comporte 50. Ainsi, la voix passive est très régulièrement employée pour décrire la façon dont la victime a été blessée, et l'agent responsable des blessures est souvent abstrait ou absent, tandis que l'arme est abstraite ou absente dans plus de la moitié des cas.

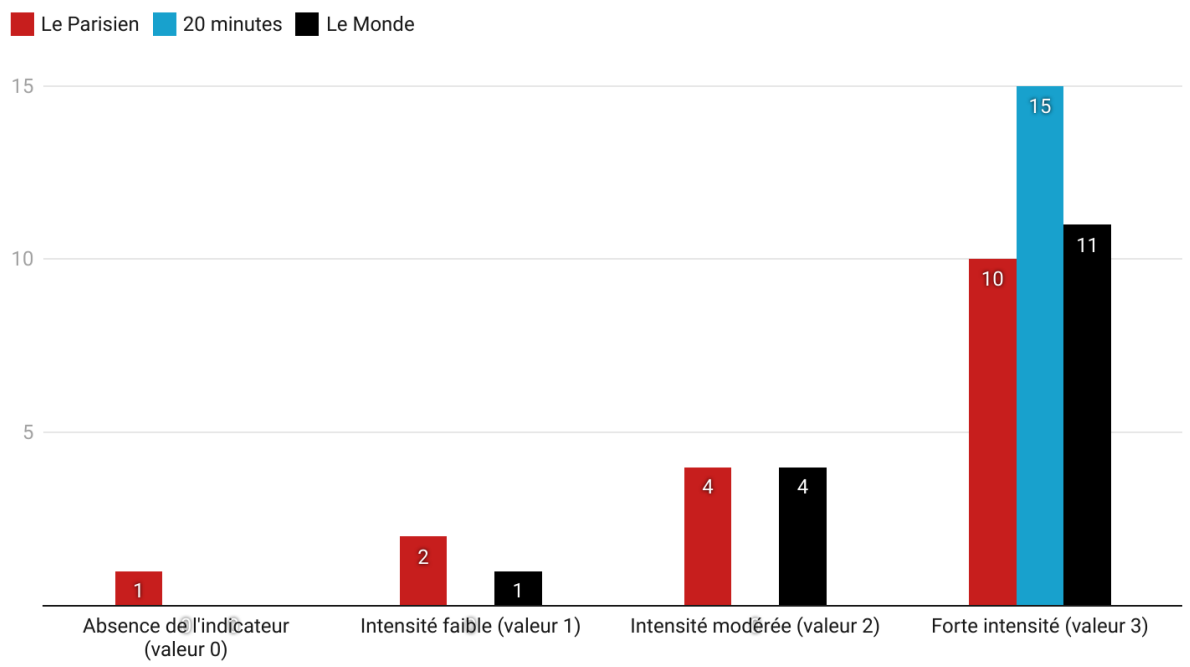

Figure 9 : L'intensité de l'indicateur 3 dans les corpus "manifestations" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

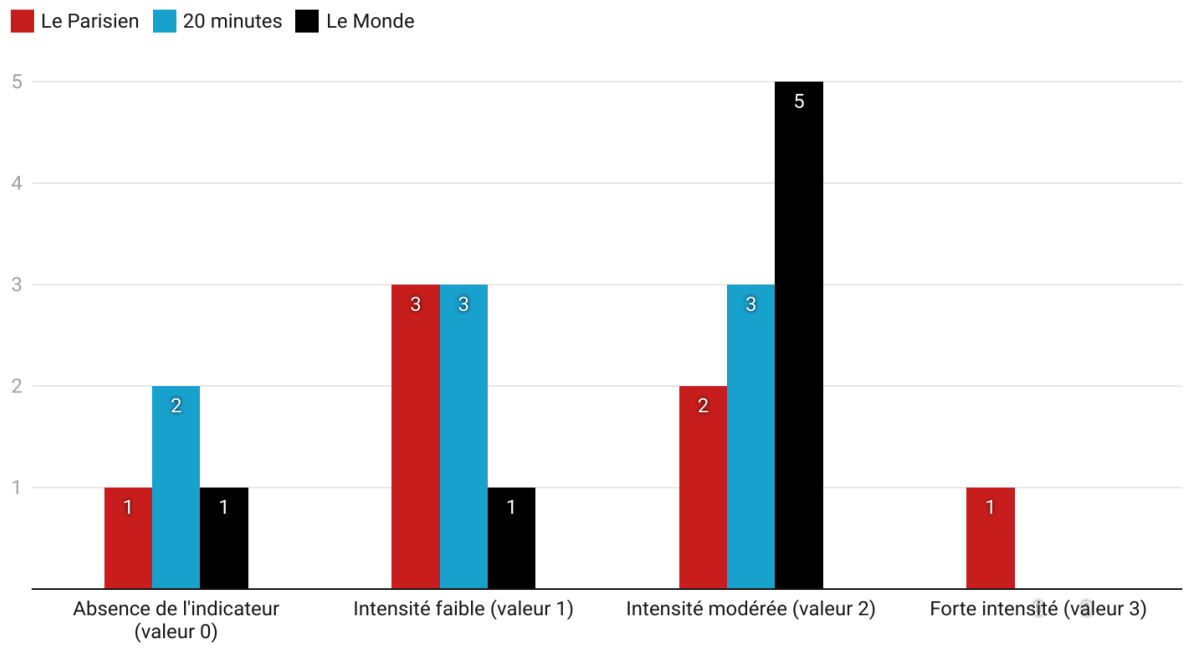

Figure 10 : L'intensité de l'indicateur 3 dans les corpus "blessés" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

L’intensité dans le corpus "manifestations" est forte : la moitié voire les trois-quarts des articles sont positifs à tous les critères de l’indicateur 3, et seul un article ne correspond à aucun des critères. Quant au corpus "blessés", il possède une intensité entre faible et modérée, mais ne comporte que quatre articles où l’indicateur est absent.

La dynamique générale observée est celle d’une invisibilisation de l’agression. Celle-ci peut être évidente, comme dans ces exemples du *Monde* « il se rend à Paris pour sa première manifestation. Deux semaines après, il a un trou dans le pied droit et ne peut plus marcher » (Cazi, 8 décembre 2018), et de *20 Minutes* « Jean-Marc, 41 ans, un habitant de l’Ile d’Oléron, avait fait le déplacement jusqu’à Bordeaux pour "grossir les rangs des gilets jaunes." Il est reparti avec un œil en moins » (Bosredon, 10 décembre 2018). Ici, l’écriture est elliptique, ne permettant absolument pas de rendre compte du moment de la blessure.

Régulièrement dans le corpus "manifestations", la seule mention des blessés est un chiffre, sans précision apportée sur les armes, les personnes ayant causé les blessures, ou l’état des victimes. Le silence autour de ces blessés peut relever du manque d’information, mais dans ce cas, une simple phrase peut en témoigner ; or cela est très rare. Parfois des blessés sont mentionnés dès le chapô, comme dans cet article de *20 Minutes* : « Les manifestations de "gilets jaunes" ont donné lieu à des heurts violents, qui ont occasionné des blessés et entraîné des interpellations » (Bruckmüller, 2018). Hormis le relais de quelques tweets, l’article ne donnera aucune information sur ces blessés.

Si l’actant responsable des blessures est très souvent abstrait, il est parfois tout simplement absent. Dans cet article de *20 Minutes*, « "Gilets jaunes" à Toulouse : 31 interpellations, 29 blessés, un symbole ... et davantage de manifestants qu'à Paris » (Ménal, 16 décembre 2018), les termes “policiers" ou "forces de l’ordre" ne sont mentionnés que pour désigner les blessés dans leurs rangs. Les mots "blessés" et "échauffourées" sont pourtant présents, mais rien ne vient préciser qui a blessé ces 29 personnes.

Lorsque les chiffres de policiers blessés sont également rapportés, la confusion prend le pas sur les précisions. Ainsi, lorsque *Le Monde* mentionne le fait que « Les affrontements sporadiques blessent sept personnes dont deux gravement, un policier et six manifestants » (Bastuck et al, 3 décembre 2018), nous ne savons qui sont, parmi eux, les deux personnes blessées gravement.

De la même façon au *Parisien*, nous pouvons lire : « parmi les CRS on compte seize blessés et 211 contusionnés. Au total 133 personnes ont été blessées » (Décugis et Pelletier, 2 décembre 2018). Une lecture rapide peut être porter à confusion pour le lecteur, qui associera les deux premiers chiffres au troisième, d'autant que le chiffre « 133 » est associé à un substantif imprécis, tandis que les deux premiers chiffres sont associés aux « CRS ». Il s'agit donc d'une façon, consciente ou non, de signaler sans le dire l'existence de 117 blessés - dont au moins un n'est pas dû directement à l'intervention policière, le manifestant ayant été blessé par une grille descellée par des manifestants.

Lorsque l'arme ayant causé la blessure est identifiée, l'assertion est parfois modalisée par l'emploi du conditionnel : « Un homme jeune a été touché à la main, apparemment arrachée par une grenade ». Dans cet article du *Monde* intitulé « Lyon, Bordeaux, Toulouse… le point sur les manifestations des "gilets jaunes" en régions » (8 décembre 2018) nous peinons à concevoir l'intérêt de l'adverbe « apparemment » concernant une main arrachée.

De façon très récurrente chez *20 Minutes*, le chiffre des manifestants blessés est associé au bilan d'exactions ou d'interpellations. Cette corrélation peut entraîner une gradation interpellante : l'article « Incendies, barricades, 57 blessés et festivités annulées », place en effet le bilan humain en troisième position dès le titre. Cette hiérarchisation est parfois flagrante dans la différenciation de traitement entre policiers et civils blessés, à l'instar de *20 Minutes*, qui écrit « Deux policiers ont été blessés légèrement, l'un au coude et l'autre au genou. Parmi les manifestants, la préfecture a dénombré quatre blessés légers et a indiqué qu'une banque avait été dégradée et une voiture incendiée » (Urbach, 16 décembre 2018). La première phrase ne concerne que les blessés de la police et apporte des précisions sur leurs blessures. La seconde ne donne pas de détails concernant les manifestants blessés, et fusionne cette information avec celle concernant les dégradations commises. L'effet de ce genre de sémantique est discutable, néanmoins il est clair que cela ne permet pas au lecteur de concevoir les blessés policiers et civils de la même façon, et que l'attention moindre portée sur les blessés civils apparaît comme de moindre importance.

B. Résultats et interprétations de l'indicateur 4

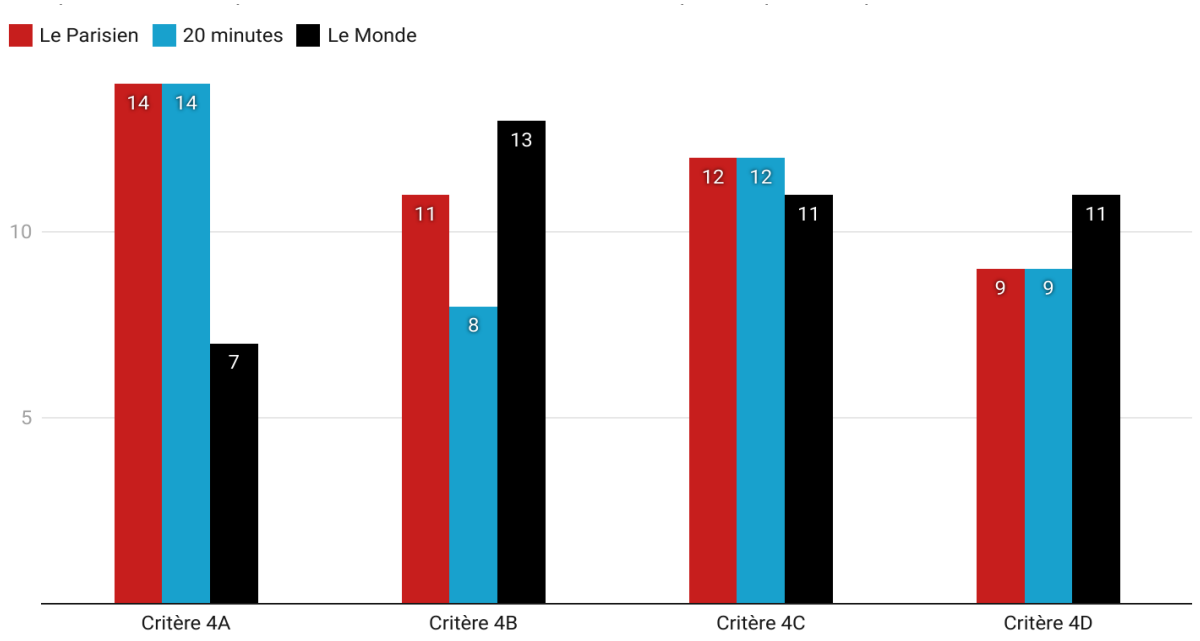

Figure 11 : La prégnance des critères de l'indicateur 4 dans les corpus d'analyse du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente les occurrences, c'est-à-dire le nombre d'articles de chaque média relevés positivement pour le critère correspondant.

L'indicateur 4 permet d'analyser la minimisation du degré et de l'étendue de la violence des policiers, à travers quatre critères. Les critères 4A et 4C sont les plus prégnants, comptabilisant 35 occurrences chacun. Le critère 4A relève les modalisateurs de faible intensité se rapportant aux affrontements ou au nombre de blessés, tandis que le critère 4C identifie les verbes appartenant à des champs lexicaux relatifs à la non-violence pour désigner l'action policière, ou au bénin, pour désigner l'état de la personne blessée. Le critère 4B, analysant la présence de métaphores, en particulier celles liées au spectacle, compte 32 occurrences. Enfin, nous relevons 29 occurrences pour le critère 4D, qui recherche les substantifs appartenant au champ lexical de l'inoffensivité pour désigner les armes utilisées, et au champ lexical de l'accident pour désigner les violences des policiers.

Dans les corpus "manifestations" ou "blessés", l'intensité majoritaire est modérée, et équilibrée, avec des écarts relativement faibles entre chaque critère et entre chaque média. Ainsi, *Le Parisien* comptabilise 46 occurrences totales pour l'indicateur 4, contre 43 chez *20 Minutes*, et 42 au *Monde.*

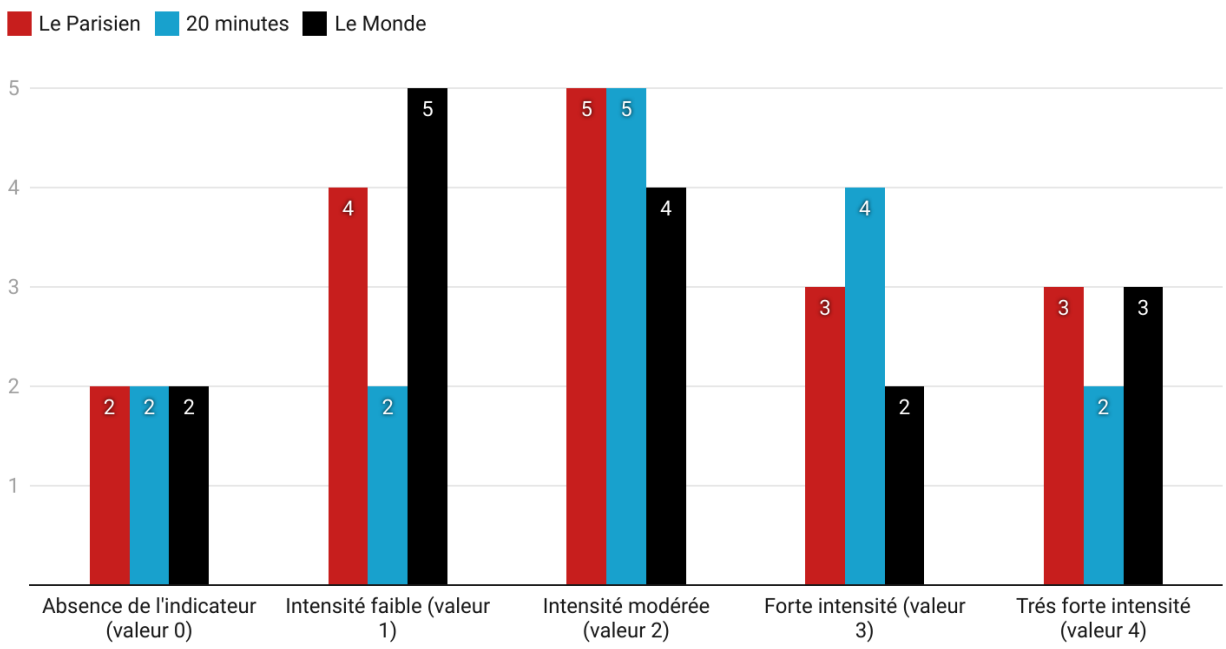

Figure 12 : L'intensité de l'indicateur 4 dans les corpus "manifestations" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

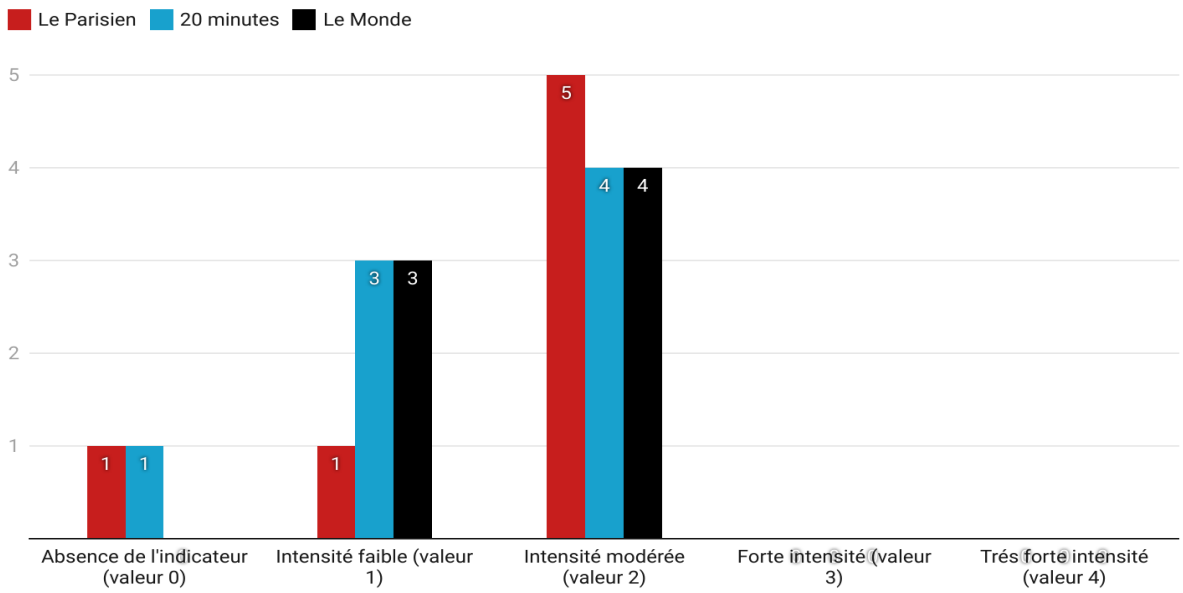

Figure 13 : L'intensité de l'indicateur 4 dans les corpus "blessés" du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Chaque chiffre représente le nombre d'articles correspondant à la valeur d'intensité de la colonne.

L'analyse des résultats s'articule autour de trois points : l'euphémisation et la normalisation de la violence, son aspect oxymorique, et un style presque romanesque. Celui-ci est emphatique lorsqu'il s'agit d'évoquer ce « sacré » dont parle Sirioux, et hyperbolique, lorsqu'il s'agit d'évoquer sa destruction.

L'euphémisation peut venir de l'usage d'un verbe qui apparaît tout à fait badin par rapport au sujet auquel il se rapporte, comme dans cet article de *20 Minutes :* « les manifestations de gilets jaunes ont donné lieu à des heurts violents, qui ont occasionné des blessés » (Bruckmüller, 8 décembre 2018). Par ailleurs, la phrase abstrait à deux reprises les responsables des blessés, qui ne sont pas les policiers mais « les manifestations », puis « les heurts violents ». Plus loin dans le même article nous pouvons lire « les "gilets jaunes" jouaient au chat et à la souris avec les forces de l'ordre », où l'usage d'une métaphore minimise à outrance les rapports entre manifestants et policiers, assimilant la violence à un banal jeu.

Une modalisation adverbiale est également souvent présente, comme dans l'article du *Parisien* intitulé « Gilets jaunes à Paris : la circulation a repris sur les Champs-Elysées, les métros rouverts », qui écrit : « L'atmosphère s'est tendue légèrement ... quelques tirs de flashball et de gaz lacrymogène ont eu lieu vers 15h » (15 décembre 2018). Associer la légèreté et les « tirs de flashball », alors que la loi n'autorise cette arme qu'en dernier recours, à l'expresse condition de défendre une vie ou un lieu, semble inapproprié. Le mois de décembre 2018 voit se succéder les actes III, IV, V et VI des Gilets Jaunes, et avec eux, une certaine lassitude de la presse, comme lorsque *20 Minutes* écrit « les samedis se suivent et se ressemblent » (Urbach, 16 décembre 2018).

Cette répétition a souvent laissé place à une accoutumance, voire à une normalisation de la violence, d'autant moins grave quand l'acte précédent connaît davantage de victimes. Dans l'article du *Monde* intitulé « "Gilets jaunes" : mobilisation en forte baisse avec environ 66 000 manifestants en France » (15 décembre 2018), « les heurts sporadiques » sont « sans commune mesure » avec les violences des actes précédents. Au *Parisien*, dans l'article intitulé « Gilets jaunes à Paris : le bilan s'alourdit, 133 blessés et 412 interpellations » (8 décembre 2018), nous pouvons lire : « les autorités n'avaient recensé alors que 24 blessés », ou encore, de façon très badine « Quelques jets de lacrymogènes par-ci. Des insultes ou des "Macron démission" scandés par là. Mais aucune violence comparable à celle du 1er décembre » (Pham-Lê, 9 décembre 2018).

L'euphémisation laisse parfois place à une forme plus complexe, que l'on peut qualifier d'oxymorique. Ainsi, lorsque *20 Minutes* informe que « trois personnes ont été légèrement blessées et hospitalisées » (Frisullo, 2 décembre 2018), la typologie des blessures n'est pas communiquée, mais il est possible de s'interroger sur la pertinence du mot "légèrement", lorsqu'une hospitalisation s'est avérée nécessaire. Le décalage est parfois formé entre un substantif et un verbe, comme dans cet article du *Monde* : « les manifestations ont été entachées de graves violences, notamment à Paris, qui ont entraîné l'interpellation de 287 personnes et provoqué 110 blessés » (De Foucher, Dewatripont, Gomez, Taché, 2 décembre 2018). Le verbe "entacher", à l'instar du mot "bavure", correspond à un champ sémantique loin de transmettre la gravité du mot "blessés".

Plus loin, le journal écrit « des incidents sérieux ont éclaté … avec des envois de projectiles, des tirs de lacrymogènes et charges des forces de l'ordre », rejoignant une sémantique présente dans les trois médias : la présence d'épithètes comme "important", "violent", "grave" accolés au substantif "incident". D'après les critères d'analyse d'Orwell dans *La politique et la langue anglaise*, cette multiplication des mots euphémise le concret auxquels ils renvoient. S'il est sujet à modalisation, la nature de l'évènement est inchangée, peu importe le nombre de victimes : c'est un incident, c'est-à-dire un évènement sans grande conséquences.

Au *Parisien*, tandis que l'angle de l'article porte sur un homme ayant eu la main arrachée par une grenade, l'avant-dernière phrase de l'article se conclut ainsi : « de nombreuses boutiques ont fermé précipitamment leurs devantures, tandis qu'un hélicoptère survolait la scène » (L-W, 10 décembre 2018). Le spectacle de la destruction s'incarne parfois jusque dans la personnification du matériel dégradé, à l'instar de ces « quelques carcasses de voitures brûlées gisant sur la chaussée » (L-W, 8 décembre 2018). L'emphase que *Le Parisien* pose sur ces voitures n'est que peu comparable avec le traitement des blessés, qui ne « gisent » jamais sur le sol, mais y sont « allongés » (Décugis et Gautier, 3 décembre 2018).

Au *Monde*, « la fumée noire des voitures incendiées se mêle au panache blanc des gaz lacrymogènes dans le ciel de la place de l'Etoile, à Paris » (Chapuis, 1er décembre 2018). L'envolée lyrique, consacrant toute sa place au « sacré » dont parle Sirioux, se mêle à une glorification de l'intervention policière, avec le « panache blanc » laissé par ses armes.[13]

13 Ce « panache blanc » fait écho à la célèbre formule d'Agrippa D'Aubigné « Ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur », (1886-1909), en référence à l'emblème du roi de France Henri IV lors de la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, pendant les guerres de religion.

Celles-ci peuvent également profiter d'un traitement très théâtral, avec une sémantique se situant entre spot publicitaire et film d'action, comme cet article *20 Minutes* qui écrit à propos de la grenade GLIF4: « derrière ce nom de code technique se cache une grenade aux effets dévastateurs » (Vantighem, 7 décembre 2018).

Enfin, à l'instar de l'hyperbolisation, les exemples d'euphémisation sont parfois les lieux d'un jugement qui converge expressément avec les intérêts du pouvoir. Ainsi, dans le même article, qui porte sur trois plaintes de personnes victimes de grenade GLI-F4, *20 Minutes* écrit : « alors que l'Elysée redoute une grande violence lors de l'acte IV de mobilisation prévu samedi, l'avocat Arié Alimi[14] n'a pas eu peur de mettre de l'huile sur le feu » (Vantighem, 7 décembre 2018). Cette litote pourrait suggérer au lecteur de considérer que les victimes ne se situent pas tant du côté des plaignants que du côté de l'Elysée, qui subit la mauvaise image de trois affaires portées à la justice.

14 Arié Alimi est un avocat spécialisé dans les affaires de violences policières, membre de la Ligue des Droits de l'Homme

V La dépolitisation des violences policières

A. Résultats et interprétations de l'indicateur 5

L'analyse de l'indicateur 5, soit la présence et la modalisation du terme "violences policières" porte un premier constat : celui-ci revient assez rarement dans le corpus d'analyse. Il est absent du *Parisien*, comporte une occurrence chez *20 Minutes*, et six occurrences au *Monde*. Hormis une exception au *Monde*, toutes ces occurrences sont concentrées dans les corpus "blessés" de *20 Minutes* et du *Monde.*

Le corpus d'analyse occultant certains articles où le terme "violences policières" pourrait être mentionné, nous analysons également sa présence et sa modalisation hors du corpus d'analyse, sur le reste du corpus Gilets Jaunes. Cette analyse ne permet pas d'interpréter de façon rigoureuse la récurrence du mot - puisque le corpus ne concerne pas seulement les articles anglés sur les violences policières-, mais démontre une représentativité exhaustive de la prégnance et de la forme d'une modalisation.

Indicateur 5 : Occurences du terme "violences policières"	Corpus d'analyse (23 à 24 articles)	Corpus Gilets Jaunes hors corpus d'analyse (152 à 462 articles)	Total du corpus Gilets Jaunes (175 à 485 articles)
Le Parisien	0	5	**5**
20 Minutes	1	2	**3**
Le Monde	6	6	**12**

Tableau 1 : Occurrences du terme "violences policières" dans le corpus d'analyse et le corpus Gilets Jaunes du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.* Les chiffres de la colonne du corpus Gilets Jaunes représentent la somme des résultats du corpus d'analyse et du reste du corpus Gilets Jaunes.

Au total, le terme "violences policières" revient douze fois dans le corpus Gilets Jaunes du *Monde*, contre cinq au *Parisien,* et trois pour *20 Minutes.* Pour *20 Minutes* comme pour *Le Parisien*, sur le total des occurrences du terme, deux d'entre elles concernent des articles dont l'angle principal porte sur les plaintes pour violences policières : la saisie de 48 plaintes par l'IGPN et le dépôt de plainte de la part de journalistes et photographes. De très loin, les deux médias n'emploient donc pas ce mot, ou presque seulement lorsqu'une procédure judiciaire est entamée.

Nous comptons donc sept occurrences du terme « violences policières » parmi les 70 articles des corpus d'analyse, ainsi que 20 occurrences dans les 1101 articles des corpus Gilets Jaunes. Sur ces 20 occurrences, quatre d'entre elles sont modalisées. Deux d'entre elles sont réparties dans les corpus d'analyse du *Monde*, avec l'emploi du mot "présumées", et de *20 Minutes*, avec l'emploi des guillemets. Au *Parisien*, les deux occurrences de modalisation se situent hors de son corpus d'analyse, et sont modalisées avec l'emploi de guillemets ou de l'adjectif "présumées".

Si la modalisation du terme "violences policières" est quasiment absente du corpus Gilets Jaunes au *Monde*, elle est en revanche prégnante dans environ un tiers des cas au *Parisien* et à *20 Minutes.* Cette information est toutefois à relativiser, puisque ces médias comportent respectivement cinq et trois occurrences seulement du terme "violences policières", pour des corpus allant de 441 à 485 articles.

Indicateur 5 : Modalisation du terme "violences policières" par rapport à son nombre d'occurences dans les corpus "Gilets Jaunes"	Occurences de modalisation	Forme de modalisation
Le Parisien (5 occurences)	2	Emploi du terme "présumées" et de guillemets
20 minutes (3 occurences)	1	Emploi de guillemets
Le Monde (12 occurences)	1	Emploi du terme "présumées"

Tableau 2 : Occurrences et formes de modalisation du terme "violences policières" parmi les 20 occurrences du terme dans les corpus Gilets Jaunes du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde*.

Le refus du terme de "violences policières" semble venir d'un refus tant sémantique que politique. En atteste cet article du *Monde* qui choisit d'écrire « brutalité policière », utilisant le mot « violence » plus tôt pour le même propos (Bouchez, 4 décembre 2018). Si « brutalité policière » ne semble pourtant pas moins porteur d'une sémantique condamnant la violence, il existe une différence majeure : le terme « violence policière » pointe, au-delà d'un moment d'agression, l'appartenance de ce geste à la défaillance structurelle d'une institution.

B. Résultats et interprétation de l'indicateur 6

L'archivage dans la rubrique faits-divers du corpus d'analyse est totalement polarisé. *Le Monde* n'y catégorise aucun article, *20 Minutes* n'en archive qu'un, tandis que *Le Parisien* en compte quatorze. Nous retrouvons sensiblement la même dynamique dans le corpus Gilets Jaunes, où 121 articles sont archivés dans la rubrique faits-divers au *Parisien*, contre 22 à *20 Minutes*, et zéro au *Monde*.

Indicateur 6 : Archivage des articles dans la rubrique faits-divers	Corpus d'analyse (23 à 24 articles)	Corpus "Gilets Jaunes" (175 à 485 articles)
Le Parisien	14	121
20 minutes	1	22
Le Monde	0	0

Tableau 3 : Archivage dans la rubrique faits-divers des articles du corpus d'analyse et du corpus Gilets Jaunes du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde.*

Ici, l'évaluation de la prégnance d'une dynamique de dépolitisation, n'est donc pas signifiant pour *Le Monde* et *20 Minutes*. Il l'est en revanche pour *Le Parisien*, dont 60% des articles du corpus d'analyse sont positifs pour l'indicateur 6. Le corpus d'analyse étant l'échantillon le plus dense au niveau du traitement des violences policières, ce pourcentage ne peut être imputable au hasard, notamment lorsqu'on constate que 25% de tous les articles du *Parisien* liés au mouvement des Gilets Jaunes se retrouvent également considérés comme faits-divers.

Conclusion

L'amplitude de la militarisation des forces de l'ordre et la gravité des blessures commises à l'égard des civils, principalement des Gilets Jaunes, ont représenté un moment névralgique pour les libertés individuelles françaises, mais aussi pour la capacité de la presse à s'instituer comme un contre-pouvoir. Les études citées tout au long de ce travail ont attesté de la prégnance médiatique de dynamiques d'euphémisation de la violence des dominants, d'hyperbolisation de la violence des dominés, et de dépolitisation de l'une et l'autre. Ces dynamiques ont constitué les hypothèses dont nous avons évalué la validité, à travers la prégnance d'indicateurs divisés eux-mêmes en critères, dans un corpus de 70 articles issus des quotidiens français *Le Parisien, 20 Minutes* et *Le Monde* sur le mois de décembre 2018. Nous avons exclu de notre analyse tous les propos non-journalistiques, afin d'identifier précisément les tendances des comportements de la profession.

Notre hypothèse d'euphémisation médiatique de la violence des policiers s'est révélée très prégnante. Celle-ci s'incarne dans une invisibilisation des agressions, c'est-à-dire une ellipse ou une dissociation de la cause et de la conséquence des blessures des manifestants, mais aussi dans une normalisation et un traitement quasi-romanesque de la violence. A l'inverse, avec l'analyse de notre hypothèse d'hyperbolisation médiatique de la violence des manifestants, nous avons constaté des dynamiques assez faibles, mettant néanmoins en lumière des pratiques de disqualification du mouvement, à travers le jugement d'une agressivité des manifestants, nécessitant une riposte policière et éclipsant leurs revendications.

Étant donné la récurrence de propos validant nos hypothèses sans être observables, puisque correspondant à ceux des intervenants cités et non de la rédaction, ces observations sont supposées minimales par rapport aux dynamiques imprégnant la totalité de la couverture médiatique des Gilets Jaunes sur cette période. Cette assertion est appuyée par la grande similarité des dynamiques entre les trois médias qui totalisent tous, à trois occurrences près, le même total pour nos deux premières hypothèses (Annexe XI).

Recherchant les marques de dépolitisation de ces violences manifestantes et policières, notre troisième hypothèse est totalement invalidée au *Monde*, partiellement validée pour *20 Minutes*, et largement validée au *Parisien*. En effet, au regard du nombre de blessés sur le mois de décembre, l'absence quasi-totale du terme "violences policières" dans les corpus d'analyse du *Parisien* et de *20 Minutes* atteste d'une invisibilisation de ces violences dans ces médias,

encourageant ainsi leur dépolitisation en tant que fait social. Néanmoins, *Le Parisien* est le seul média à catégoriser plus de la moitié de ses articles traitant des violences lors des manifestations comme faits-divers.

Notre étude nous permet donc affirmer qu'il existe des convergences de fortes dynamiques d'euphémisation de la violence des policiers dans l'écriture journalistique de nos échantillons du *Parisien*, de *20 Minutes*, et du *Monde*, croisant de faibles dynamiques d'hyperbolisation de la violence des manifestants, et des dynamiques de dépolitisation plus divergentes, croissantes en intensité depuis *Le Monde* jusqu'au *Parisien*. Si les résultats de notre étude peuvent être mis en perspective avec d'autres médias sur des temporalités plus larges, ceux-ci nous permettent néanmoins d'émettre des recommandations pour une meilleure responsabilisation journalistique, dont la nécessité s'est avérée tout au long de notre travail.

D'abord, le journalisme doit être le lieu du refus absolu de l'habitude. Comme nous l'a mandaté Orwell, il s'agit de supprimer le lexique superflu - qu'il s'agisse de modalisateur, de métaphore, de tournure verbale, d'expression éculée, d'élément de langage sans fond -, mais aussi de refuser que les prises de positions politiques et la longévité d'une crise sociale conduisent à une accoutumance à la violence. La violence doit être systématiquement dégagée de toute modalisation autre que numérique, qui peut entraver la description factuelle de sa manifestation et de son degré de gravité, au risque de la rendre acceptable et donc inaccessible au débat. Ensuite, le journalisme ne peut prétendre traduire le réel s'il en est le premier auteur. Toute information est un construit du réel, mais cette construction repose sur un regard, non sur des propos prédictifs, imprécatifs, ou performatifs. La neutralité journalistique permanente, que nous prônons ici, ne peut se réduire à un gage de bonne foi. Elle se doit d'être tangible dans la réalité des mots choisis.

Cette étude pourrait servir de cadre à une analyse plus globale de ces pratiques au sein de la presse française. Un travail axé sur leur réception, dans une démarche sociolinguistique, serait également pertinent. Toutefois, l'application des conclusions de ces recherches ne pourra avoir lieu sans une réappropriation de la fonction journalistique. En effet, qu'il s'agisse d'une dépendance de la profession à l'égard de ses sources policières ou des conséquences de directives internes « entre connivence et servilité à l'égard des pouvoirs économiques, politiques et administratifs » (Perrenot et Lemaire, 2019), la presse tend parfois à devenir un « journalisme de préfecture », empêchant une remise en question de la légitimité de l'ordre social. Ce sont avant tout ces réflexes qu'il s'agit d'identifier et de résorber, de toute urgence.

Annexes

Annexe I : Taux de mobilisation des Gilets Jaunes entre novembre 2018 et juin 2019.
Source : Statista 2022

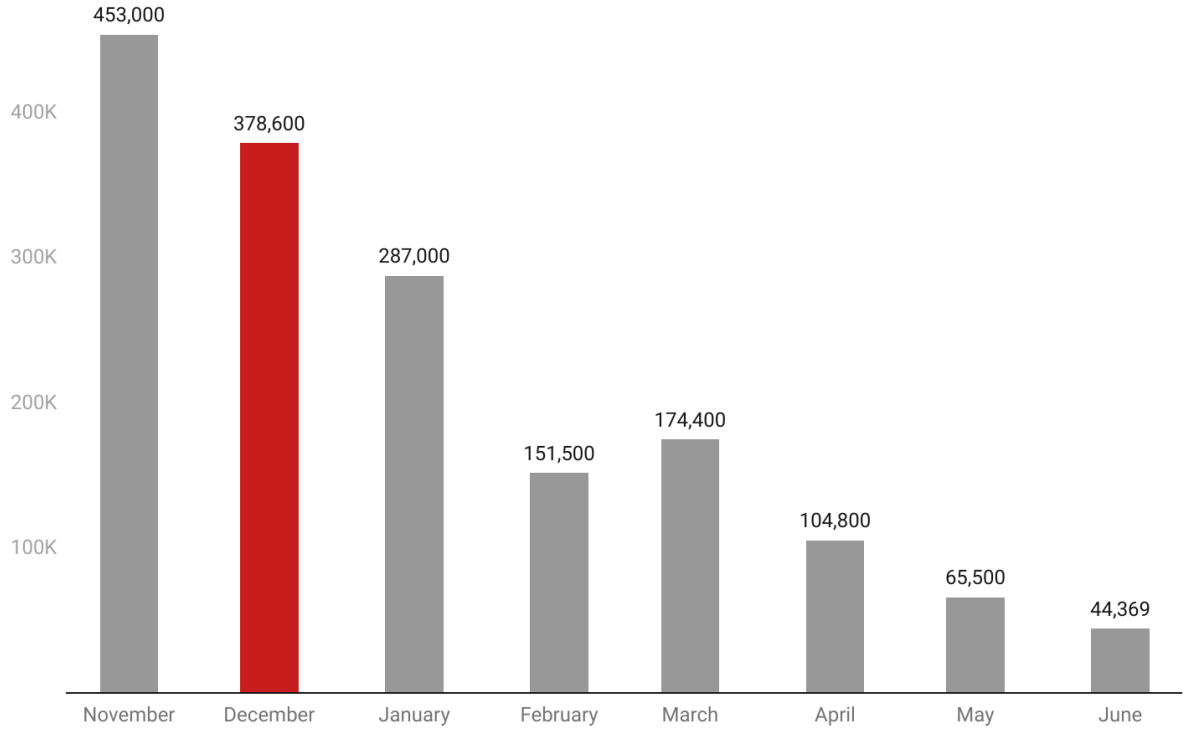

Annexe II : Nombre de signalements pour violences policières sur Allô Place Beauvau, vérifiés par David Dufresne

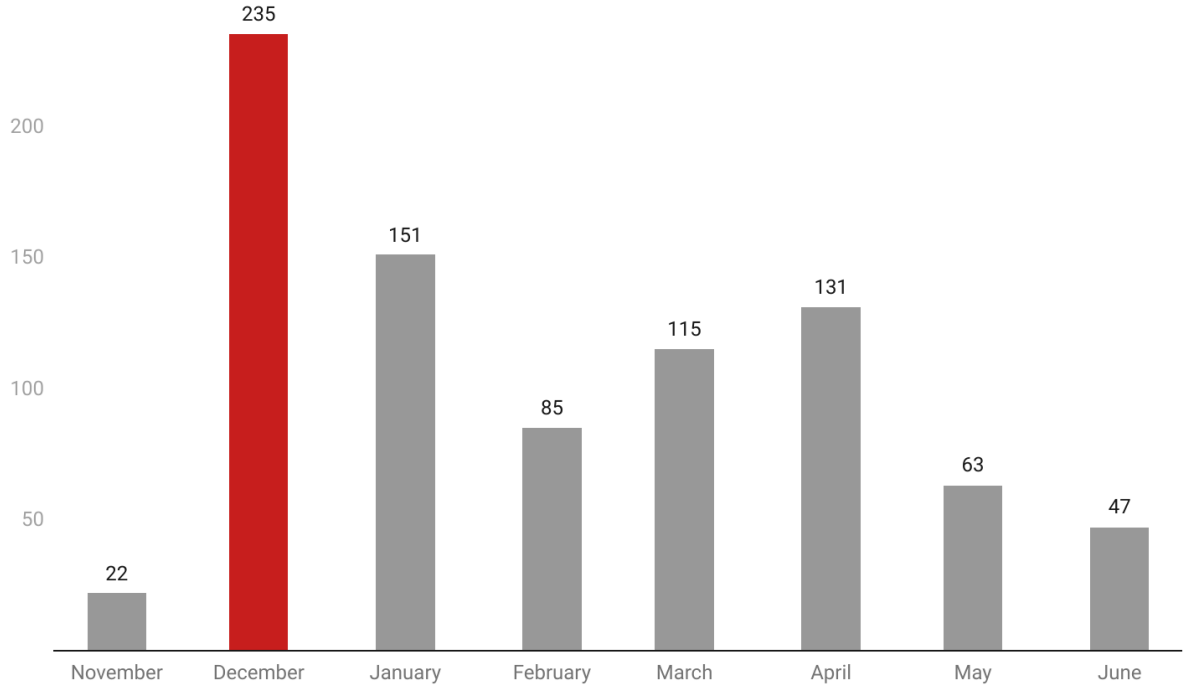

Annexe III : Les plus fortes diffusions de la presse quotidienne payées par numéro en France

Source : Observatoire ACPM/OJD mars 2021

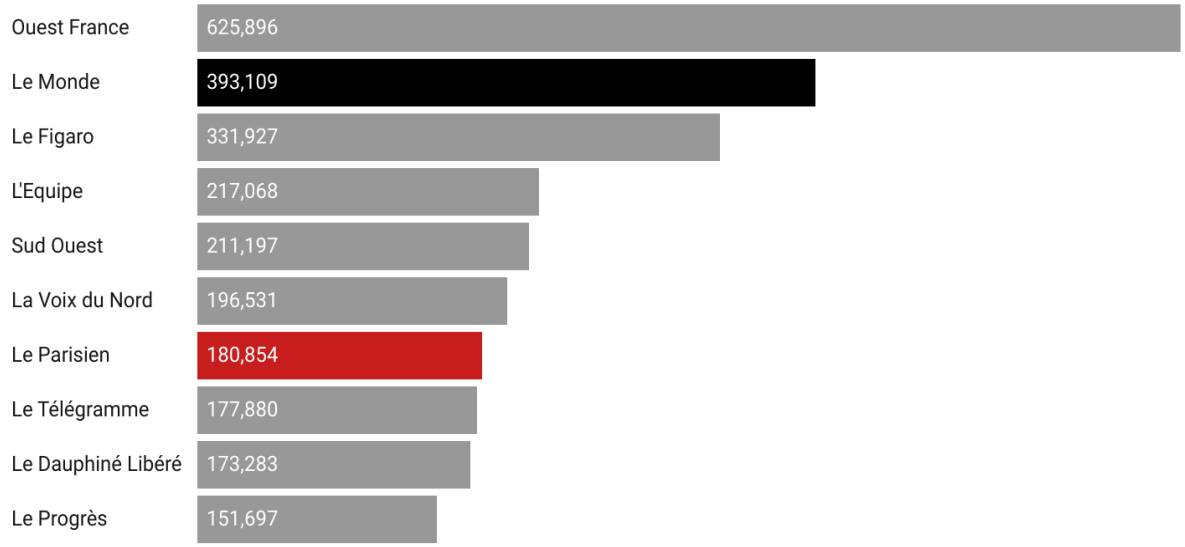

Annexe IV : Les plus fortes fréquentations 2020 des sites d'information français (en visites totales)

Source : Observatoire ACPM/OJD mars 2021

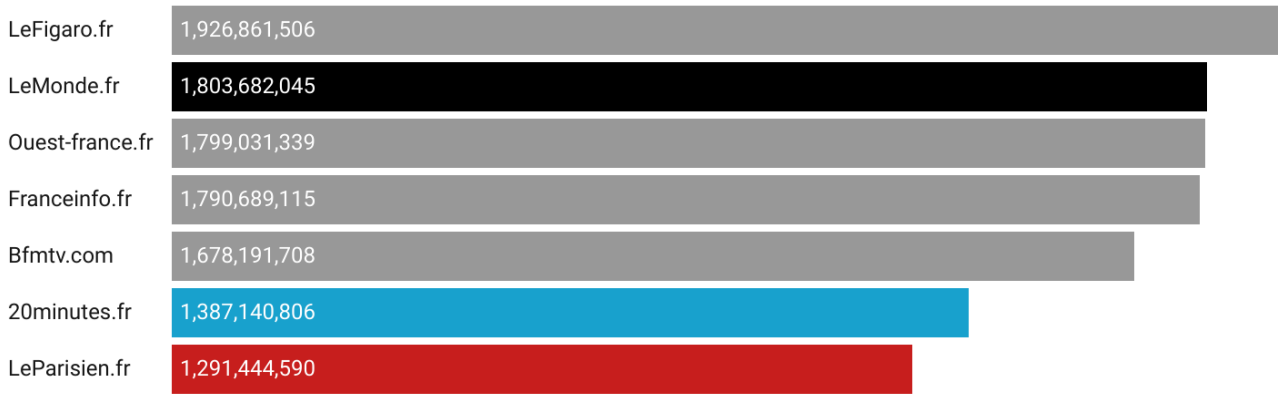

Annexe V : Grille d'analyse de l'indicateur 1

Indicateur 1	Critère 1A	Critère 1B	Critère 1C
	Verbes désignant les intentions violentes des manifestants et leurs conséquences	Substantifs ou groupes nominaux désignant les manifestants, appartenant au champ lexical de l'extrémisme, de la délinquance	Adjectifs ou susbtantifs désignant la violence des manifestants, appartenant aux champs lexicaux de l'extrême, de la destruction
Lexique	venus en découdre, faire preuve d'insolence, sévir, dégénérer	casseurs, émeutiers, radical	extrême, inédit, sauvagerie, chaos, barbarie, explosion, inévitable

Annexe VI : Grille d'analyse de l'indicateur 2

Indicateur 2	Critère 2A	Critère 2B	Critère 2C
	Verbes appartenant aux champs lexicaux de la nécessité, de la riposte, de la protection	Intervenants condamnant exclusivement la violence des manifestants, plaignant ou félicitant le corps policier, ou plaidant pour une action policière plus répressive	Verbes ou lexèmes appartenant au champ lexical du succès
Exemples	devoir, répondre, répliquer, riposter, refouler, défendre		parvenir, réussir, permettre, limiter les dégâts/garder le contrôle

Annexe VII : Grille d'analyse de l'indicateur 3

Indicateur 3	Critère 3A	Critère 3B	Critère 3C
	Abstraction ou absence de l'actant responsable des blessures	Voix passive ou verbes pronominaux pour désigner l'état de la victime	Abstraction ou absence de l'arme ayant causé la blessure
Exemples	La manifestation a fait 32 blessés.	L'homme va être étranglé par la sangle de son casque, La femme se serait retrouvée à terre.	Un projectile a touché un manifestant

Annexe VIII : Grille d'analyse de l'indicateur 4

Indicateur 4	Critère 4A	Critère 4B	Critère 4C	Critère 4D
	Modalisateurs de faible intensité se rapportant aux affrontements et/ou au nombre de blessés	Métaphores en particulier liées au spectacle	Verbes relatifs aux champs lexicaux de la non-violence pour désigner les violences des policiers et l'état de la personne blessée	Substantif relatifs au champ lexical de l'inoffensivité, de l'exception et de l'accident pour désigner les armes utilisées et les violences des policiers
Lexique et Exemples	ponctuellement, quelques, parfois, un peu, en marge, trés légèrement, bref, sporadique	théâtre, dantesque, scène	La manifestation a été émaillée de violence, Un manifestant a été touché à la tête /s'est retrouvé allongé au sol, Les policiers ont contenu la manifestation	échange, projectile, balle en plastique, bavure, dérapage, incident, altercation, accrochage, durcissement de l'action

Annexe IX : Grille d'analyse de l'indicateur 5

Indicateur 5	Critère 5A	Critère 5B	Critère 5C	Critère 5D
	Absence du terme "violences policières"	Guillemets ou point d'interrogation	Conditionnel	COD modalisateur
Exemples			Des violences policières seraient survenues	Les violences policières présumées

Annexe X : Grille d'analyse de l'indicateur 6

Indicateur 6
Archivage de l'article dans la rubrique faits-divers

Annexe XI : Occurrences des articles des corpus d'analyse du *Parisien*, de *20 Minutes* et du *Monde* pour les indicateurs 1, 2, 3 et 4

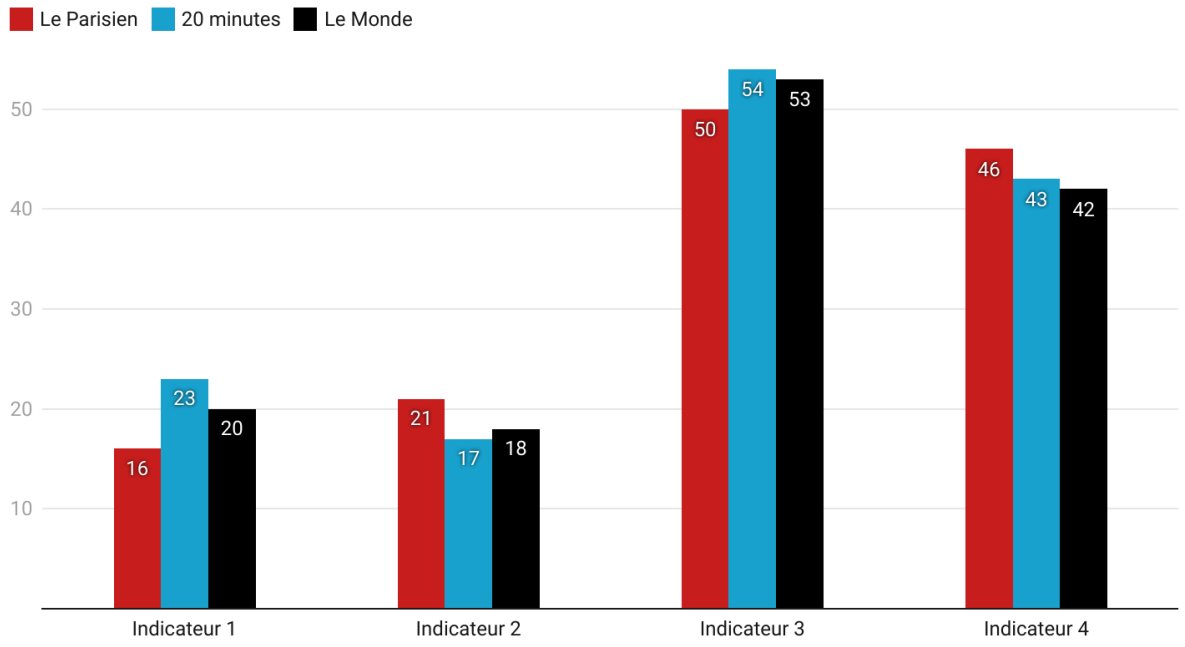

Annexe XII : Articles du journal *Le Parisien* composant le corpus "manifestations"

1. Incidents à Strasbourg, préfecture assiégée au Puy-en-Velay : 75 000 Gilets jaunes en France, 01/12/2018
2. Gilets jaunes à Paris : le bilan s'alourdit, 133 blessés et 412 interpellations, 02/12/2018
3. Gilets jaunes : près de 10000 grenades lancées samedi par les CRS à Paris, 02/12/2018
4. Gilets jaunes : plus de 287 interpellations après les violences à Paris, 01/12/2018 modifié le 02/12/2018
5. Les images choc de CRS rouant de coups des Gilets jaunes dans un fast-food parisien, 05/12/2018
6. Gilets jaunes : des policiers à bout de nerfs, 05/12/2018
7. 10 photos des heurts sur les Champs-Élysées, 08/12/2018
8. Gilets jaunes : le Drugstore Publicis attaqué, 08/12/2018
9. Acte 4 des Gilets jaunes : 71 blessés à Paris, 08/12/2018
10. Acte 4 des Gilets jaunes : Bordeaux, Nantes, Toulouse... des heurts éclatent en régions, 08/12/2018 modifié le 09/12/2018
11. Acte 4 des Gilets jaunes à Paris : une stratégie policière payante, 09/12/2018
12. Gilets jaunes : revivez les manifestations de l'acte 4, 08/12/2018 modifié le 09/12/2018
13. Gilets jaunes à Paris : la circulation a repris sur les Champs-Élysées, les métros rouverts, 15/12/2018
14. Gilets jaunes : 66000 manifestants en France, le point ville par ville, 15/12/2018
15. Gilets jaunes : un acte 5 moins suivi et beaucoup plus calme, 15/12/2018
16. Gilets jaunes : un acte 6 moins suivi, quelques violences à Paris et en régions, 22/12/2018
17. Gilets jaunes : des routes bloquées et des heurts dans quelques villes, 29/12/2018 modifié le 30/12/2018

Annexe XIII : Articles du journal *Le Parisien* composant le corpus "blessés"

1. Gilets jaunes : un manifestant toulousain de 28 ans dans le coma, 03/12/2018
2. Marseille : décès d'une femme blessée par une grenade lacrymogène, 03/12/2018
3. Un homme frappé par les forces de l'ordre à Paris dépose plainte, 03/12/2018 modifié le 04/12/2018
4. Essonne : Patrick a perdu son œil gauche en manifestant parmi les Gilets jaunes, 04/12/2018
5. Acte 4 des Gilets jaunes : deux photographes du *Parisien* blessés par des tirs de flash-ball, 08/12/2018
6. Gilets jaunes à Bordeaux : au moins un blessé grave lors de heurts avec la police, 08/12/2018 modifié le 10/12/2018
7. Gilets jaunes : un manifestant toulousain de 29 ans sort du coma, 20/12/2018

Annexe XIV : Articles du journal *20 minutes* composant le corpus "manifestations"

1. "Gilets jaunes": Violences et dégradations... 412 interpellations et 133 blessés dont un "en urgence absolue", 02/12/2018
2. "Gilets Jaunes" à Bordeaux: Scènes de violence autour de l'hôtel de ville, 02/12/2018
3. "Gilets jaunes" en Auvergne Rhône-Alpes : De multiples affrontements, dégradations et interpellations, 02/12/2018
4. "Gilets jaunes" à Toulouse : Incendies, barricades, 57 blessés et festivités annulées, 02/12/2018
5. "Gilets jaunes" en Midi-Pyrénées : Des tensions à Tarbes, Albi et Auch, le feu à Toulouse, 02/12/2018
6. Blocage des "gilets jaunes" : Castaner et Philippe en soutien aux forces de l'ordre dans une caserne de police parisienne ce soir…, 01/12/2018 modifié le 05/12/2018
7. "Gilets jaunes" : Tentative d'incendie du Drugstore Publicis à Paris, 08/12/2018
8. "Gilets jaunes" à Nantes : Cinq policiers et trois manifestants blessés, 09/12/2018
9. "Gilets jaunes" : Bordeaux, Lyon, Narbonne... Des heurts violents dans plusieurs villes en région, 08/12/2018 modifié le 09/12/2018
10. "Gilets jaunes" à Toulouse : Des "centaines de casseurs" selon la préfecture, des barricades en feu, 08/12/2018 modifié le 09/12/2018
11. Manifestation des "gilets jaunes" : Mobilisation en forte baisse avec 66.000 manifestants dans toute la France, 15/12/2018
12. "Gilets jaunes" à Bordeaux : Une situation toujours très tendue en début de soirée, 15/12/2018 modifié le 16/12/2018
13. "Gilets jaunes" à Nantes : Seize interpellations et des blessés légers lors de la manifestation, 16/12/2018
14. "Gilets jaunes" à Toulouse : 31 interpellations, 29 blessés, un symbole... et davantage de manifestants qu'à Paris, 16/12/2018
15. Mouvement des "gilets jaunes" : Les manifestants toujours mobilisés en province, 16/12/2018

Annexe XV : Articles du journal *20 minutes* composant le corpus "blessés"

1. "Gilets jaunes" à Paris : Le journaliste Hugo Clément blessé au visage, 03/12/2018
2. "Gilets jaunes" à Toulouse : Un manifestant, blessé samedi, dans un état critique, 03/12/2018
3. "Gilets jaunes" : Des manifestants déposent plainte après avoir été victimes de grenades GLI-F4, 06/12/2018 modifié le 07/12/18
4. "Gilets jaunes" : Des journalistes blessés dans les manifestations à Paris, 08/12/2018
5. "Gilets jaunes" : La vidéo d'un manifestant touché par un tir de LBD devient virale, 08/12/2018 modifié le 09/12/2018
6. "Gilets jaunes" à Bordeaux : Un manifestant perd un œil dans les affrontements avec les forces de l'ordre, 10/12/2018
7. "Gilets jaunes" à Bordeaux : Le manifestant qui a eu la main arrachée samedi va porter plainte, 10/12/2018
8. "Gilets jaunes" : Vingt-quatre photoreporters et journalistes indépendants vont porter plainte pour "violences policières", 15/12/2018 modifié le 16/12/2018

Annexe XVI : Articles du journal *Le Monde* composant le corpus "manifestations"

1. Des défilés de "gilets jaunes" dégénèrent dans plusieurs villes de province, 02/12/2018
2. "Gilets jaunes" : une troisième journée de mobilisation marquée par des violences, 01/12/2018 jusqu'au 02/12/2018
3. "Gilets jaunes" : après une journée de violences à Paris et en province, Macron réunit ses ministres, 01/12/2018 modifié le 02/12/2018
4. Près de l'Arc de triomphe, les doléances des "gilets jaunes" recouvertes par le bruit des émeutes, 01/12/2018 modifié le 02/12/2018
5. Au Puy-en-Velay, des "gilets jaunes" écœurés mais combatifs après l'incendie de la préfecture, 03/12/2018
6. En région, les "gilets jaunes" toujours mobilisés, 03/12/2018
7. "Gilets jaunes" : après une matinée relativement calme, la situation se tendait sur les Champs-Élysées, 08/12/2018
8. Lyon, Bordeaux, Toulouse… le point sur les manifestations des "gilets jaunes" en régions, 08/12/2018
9. Revivez la quatrième journée de manifestation des "gilets jaunes", 08/12/2018 jusqu'au 09/12/2018
10. "Gilets jaunes" : manifestation sous tension à Nantes aux appels de "Macron démission", 09/12/2018
11. "Gilets jaunes" à Bordeaux : "Tout a basculé en une heure", 09/12/2018
12. A Lyon, une volonté de ne pas opposer "gilets jaunes" et "gilets verts", 08/12/2018 jusqu'au 09/12/2018
13. "Gilets jaunes" : des "dérapages inadmissibles" de la police envers des journalistes samedi, 10/12/2018
14. "Gilets jaunes" : mobilisation en forte baisse avec environ 66 000 manifestants en France, 15/12/2018
15. Sous les lacrymogènes, les "gilets jaunes" de Nantes refusent de croire à l'essoufflement du mouvement, 15/12/2018 modifié le 16/12/2018
16. "Gilets jaunes" : mobilisation timide, des heurts dans plusieurs villes, 29/12/2018

Annexe XVII : Articles du journal *Le Monde* composant le corpus "blessés"

1. Mort d'une octogénaire blessée samedi par une grenade à Marseille, 03/12/2018
2. "Gilets jaunes" : tabassé par des policiers, un jeune homme témoigne, 02/12/2018 modifié le 04/12/2018
3. Violences du 1er décembre à Paris : une plainte, une vidéo et des questions, 04/12/2018
4. Violences policières : des avocats portent plainte, 07/12/2018
5. Antonio, 40 ans : "Ils ont retiré la peau brûlée, mais j'ai un trou dans le pied droit", 08/12/2018
6. "Gilets jaunes" : vingt-quatre photographes et journalistes veulent porter plainte pour violences policières, 14/12/2018 modifié le 15/12/2018
7. "Gilets jaunes" : la "police des polices" saisie de 48 affaires de violences policières présumées, 28/12/2018

Sources

"Gilets jaunes" : la "police des polices" saisie de 48 affaires de violences policières présumées. (2018, 28 décembre). *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr[15]

"Gilets jaunes" : mobilisation en forte baisse avec environ 66 000 manifestants en France. (2018, 15 décembre). *Le Monde*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Amnesty France (2019, 19 novembre). Gilets jaunes en France : un bilan inquiétant. Récupéré le 29 juin 2022 sur https://www.amnesty.fr

Article 122-5 du 1er mars 1994 du Code Pénal

Article 211-9 du 1er mai 2012 du Code de la Sécurité Intérieure

Article 435-1 du 2 mars 2017 du Code de la Sécurité Intérieure

Austin, J.L. (1991). *Quand dire c'est faire.* Trad. par G. Lane. Paris : Seuil

Bastuck, N et al. (2018, 3 décembre). En région, les "gilets jaunes" toujours mobilisés. *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Baudet, M. et Miramon, G. (2014, 13 novembre). Rapport de l'Inspection Générale de la Police nationale et de l'Inspection Générale de la Gendarmerie nationale relatif à l'emploi des munitions par les forces de l'ordre. Ministère de l'Intérieur.

Berrod, N. (2018, 8 décembre). 10 photos des heurts sur les Champs-Elysées. *Le Parisien*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Bonelli, L. (2019, janvier). Pourquoi maintenant ? *Le Monde diplomatique*.

Bosredon, M. (2018, 10 décembre). "Gilets jaunes" à Bordeaux : Un manifestant perd un œil dans les affrontements avec les forces de l'ordre. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Bouchez, Y. (2018, 4 décembre). Violences du 1er décembre à Paris : une plainte, une vidéo et des questions. *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Bourdieu, P. (2002). *Questions de sociologie* [1984]. Paris : Minuit

Bourdieu, P. (1982). *Leçon sur la leçon*. Paris : Minuit

Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action.* Paris : Seuil

[15] Pour plus de lisibilité, les URL ont été réduites tandis que les liens hypertextes mènent à l'adresse de la source

Braud, P. (1993) La violence politique : repères et problèmes. *Cultures & Conflits*. 9-10. DOI : 10.4000/conflits.406

Brizé, S. (2019, 3 avril). L'image manquante. *Le 1*, 243.

Bruckmüller, M. (2018, 8 décembre). "Gilets jaunes" : Bordeaux, Lyon, Narbonne. . . Des heurts violents dans plusieurs villes en région. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Cazi, E. (2018, 8 décembre). Antonio, 40 ans : « Ils ont retiré la peau brûlée, mais j'ai un trou dans le pied droit ». *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Cervera-Marzal, M. (2018, mise en ligne le 5 décembre). Interview par P. Maillé [enregistrement écrit]. Récupéré le 26 juin 2022 sur https://usbeketrica.com/fr/

Chapuis, N. (2018, 1er décembre). Près de l'Arc de triomphe, les doléances des "gilets jaunes" recouvertes par le bruit des émeutes. *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Comby, J.B. (2016, mise en ligne le 1er avril). Interview par *Contretemps* [interview écrite]. Récupéré le 6 juillet 2022 sur https://www.contretemps.eu

Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. (2019, 26 février). *Mémorandum sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes » en France*. Récupéré le 10 juillet 2020 sur https://rm.coe.int/

Condomines, A. (2020, 23 septembre). Est-il vrai que 800 gilets jaunes sont en prison depuis le début des manifestations ? *Libération*. Récupéré le 22 juin 2022 sur https://www.liberation.fr

Cusset, F. (2018, mise en ligne le 20 avril). Interview par S. Faure [interview écrite]. *Libération*. Récupéré le 6 juillet 2022 sur https://www.liberation.fr

Cusset, F. (2019, mise en ligne le 11 février). Interview par I. Du Roy [interview écrite]. *Basta!*. Récupéré le 29 mai 2022 de https://basta.media

D'Aubigné, A. (1886-1909), *Histoire universelle*. Paris : Renouard

De Foucher, L., Dewatripont, M., Gomez, P. et Taché, A. (2018, 2 décembre). "Gilets jaunes" : une troisième journée de mobilisation marquée par des violences. *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Décugis, J.-M. et Pelletier, E. (2018, 2 décembre). Gilets jaunes : près de 10 000 grenades lancées samedi par les CRS à Paris. *Le Parisien*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Défenseur des droits (2017, décembre). *Rapport sur « Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie ».* Récupéré le 29 juin 2022 sur : https://juridique.defenseurdesdroits.fr

Deléan, M. (2019, 31 juillet). Steve Maia Caniço, le mort de trop pour Emmanuel Macron. *Mediapart.* Récupéré le 26 juin 2022 sur https://www.mediapart.fr

Derœux, I. et Guimier, T. (2022, 9 juin). Refus d'obtempérer, légitime défense, délit de fuite : que dit la loi ? *Le Monde.* Récupéré le 21 juin 2022 sur https://www.lemonde.fr.

Direction de l'information légale et administrative (2022, vérifié le 11 février). Arme à feu et matériel de guerre de catégorie A. Récupéré le 26 juin 2022 sur https://www.demarches.interieur.gouv.fr

Dufresne, D. (2022, 12 février). Allô Place Beauvau. *Mediapart.* Récupéré le 26 juin 2022 sur https://www.mediapart.fr

Dufresne, D. et Pascariello, P. (2020, 12 juin). IGPN : plongée dans la fabrique de l'impunité. *Mediapart*. Récupéré le 26 juin 2022 sur https://www.mediapart.fr

Escande, P. (2018, 7 décembre). « Gilets jaunes » : 89 000 membres des forces de l'ordre, 12 blindés…le dispositif de sécurité prévu samedi. *Le Monde.* Récupéré le 29 juin sur : https://www.lemonde.fr

Escande, P. (2020, 8 juin). La police des polices a été chargée en 2019 d'un nombre inédit d'enquêtes judiciaires. *Le Monde*. Récupéré le 22 juin 2022 sur https://www.lemonde.fr

Farraï, O. (2022). Violence légitime et répression d'Etat. *Gresea Échos,* 109, 51-54.

Frisullo, E. (2018, 2 décembre). Gilets jaunes » en Auvergne Rhône-Alpes : De multiples affrontements, dégradations et interpellations. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Gauchard, Y. (2018, 9 décembre). "Gilets jaunes" : manifestation sous tension à Nantes aux appels de "Macron démission". *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Gautier, V. et Décugis, J. (2018, 3 décembre). Gilets jaunes : un manifestant toulousain de 28 ans dans le coma. *Le Parisien.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Gilets jaunes à Paris : la circulation a repris sur les Champs-Elysées, les métros rouverts. (2018, 15 décembre). *Le Parisien*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Gilets jaunes à Paris : le bilan s'alourdit, 133 blessés et 412 interpellations. (2018, 2 décembre). *Le Parisien.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Guerra, T. Gonthier, F. Alexandre, C. Gougou, F. et Persico, S. (2019, 26 janvier). Qui sont vraiment les « gilets jaunes » ? Les résultats d'une étude sociologique. *Le Monde*. Récupéré le 26 juin 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Guespin, L. (1971). Problématique des travaux sur le discours politique. *Langages*, 23, 3-24. DOI : 10.3406/lgge.1971.2048

Halissat, I. (2018, 3 décembre). Gilets jaunes : à Paris, une utilisation historique des armes du maintien de l'ordre. *Libération*. Récupéré le 29 juin 2022 sur https://www.liberation.fr

Hegel, G.W.F. (1869). Philosophie de l'esprit [1817]. *Encyclopédie des sciences philosophiques*. Volume III. Trad. par A. Véra. Paris : G. Baillère

Human Rights Watch (2018, 14 décembre). France : Les méthodes de maintien de l'ordre de la police blessent des personnes. Récupéré le 10 juin 2022 sur : https://www.hrw.org

Lagroye, J. (1985). La légitimation. Dans *Traité de science politique*. Tome I. Paris : Presses Universitaires de France.

Langlois, A. (2020, mise en ligne le 21 décembre). Interview par C. Quineau et J.V Houët. [enregistrement vidéo]. Récupéré le 6 juillet sur https://www.facebook.com/konbinifr/videos/

Laske, K. (2019, 16 janvier). Gilets jaunes : les armes de l'escalade policière. *Mediapart.* Récupéré le 26 juin 2022 sur https://www.mediapart.fr

Leboucq, F. (2020, 27 janvier). Grenade GLI-F4 abandonnée : sa remplaçante, la GM2L, est-elle aussi dangereuse ? *Libération*. Récupéré le 29 juin 2022 sur https://www.liberation.fr

Leclerc, H. (2022, mise en ligne le 9 juin). Interview par Y. Barthès [interview télévisée]. Récupérée le 6 juillet 2022 sur https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/

Lemonnier, H. (2019, 23 janvier). La CGT et la LDH demandent à la justice d'interdire en urgence les flashballs. *Mediapart*. Récupéré le 29 juin 2022 sur https://www.mediapart.fr

Lévy, A. (2006). Penser la violence. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2, 67-89. DOI : 10.3917/nrp.002.0067

LOI n°2019-290 du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations. JORF n° 0086 du 11 avril 2019

Lordon, F. (2020, 14 janvier). Quelle "violence légitime" ? *Le Monde diplomatique*. Récupéré le 21 juin 2022 sur https://blog.mondediplo.net

L-W, M. (2018, 10 décembre). Gilets jaunes à Bordeaux : au moins un blessé grave lors de heurts avec la police. *Le Parisien.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

L-W, M. (2018, 8 décembre). Gilets jaunes : le Drugstore Publicis attaqué. *Le Parisien.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Lyon, Bordeaux, Toulouse. . . le point sur les manifestations des "gilets jaunes" en régions. (2018, 8 décembre). *Le Monde*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Marin, L. (2019, 12 mars). Rapport annuel du Défenseur des droits : Jacques Toubon alerte sur l'utilisation des grenades GLI-F4 et souhaite l'interdiction des LBD. *Franceinfo*. Récupéré le 21 juin 2022 sur : https://www.francetvinfo.fr

Mauger, G. (2006). Sur la violence symbolique. Dans *Pierre Bourdieu, théorie et pratique*. Paris : La Découverte.

Mayer, C. (2018, 9 décembre). "Gilets jaunes" à Bordeaux : « Tout a basculé en une heure ». *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Ménal, H. (2018, 16 décembre). VIDEO. "Gilets jaunes" à Toulouse : 31 interpellations, 29 blessés, un symbole. . . et davantage de manifestants qu'à Paris. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Ménal, H. (2018, 3 décembre). "Gilets jaunes" à Toulouse : Huit mineurs sur les 16 personnes interpellées lors des violences de samedi. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Michaud, Y. (2014). Définir la violence ? *Les Cahiers Dynamiques*, 60, 30-36. DOI : 10.3917/lcd.060.0029

Muchembled, R. (2019, 3 avril).Cette violence est devenue spécifiquement française. *Le 1*, 243

Nieburg, H.L. (1993). *Political Violence. The Behavioral Process*. New York : St Martin's Press

Nollet, J. et Schotté, M. (2014). Journalisme et dépolitisation. *Savoir/Agir*, 28, 9-11. DOI 10.3917/sava.028.0009

Orwell, G. (2005). La politique et la langue anglaise [1946]. Dans *Tels, tels étaient nos plaisirs et autres essais* [1944-1949]. Trad. par A. Krief, B. Pêcheur, et J. Semprun. Paris : Ivrea et L'Encyclopédie des nuisances.

Pascariello, P. (2020, 3 janvier). Le policier reconnaît un tir de LBD raté blessant un lycéen, le parquet le blanchit. *Mediapart*. Récupéré le 26 juin 2022 sur https://www.mediapart.fr

Peillon, L. (2019, 16 janvier). *La France est-elle un des seuls pays européens à utiliser le LBD ? Libération*. Récupéré le 22 juin 2022 sur https://www.liberation.fr

Perrenot, P et Lemaire, F. (2019, 25 mars). Médias et violences policières : aux sources du « journalisme de préfecture ». Récupéré le 7 juillet 2022 sur https://www.acrimed.org

Pham-Lê, J. (2018, 9 décembre). Acte 4 des Gilets jaunes à Paris : une stratégie policière payante. *Le Parisien.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.leparisien.fr

Rioufreyt, T. (2017). Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique, *Mots. Les langages du politique,* 115, 127-144. DOI : 10.4000/mots.22907

Salingue, J. (2016, 25 mars). Violences policières et journalisme présumé sur BFM TV. *Acrimed.* Récupéré le 6 juillet 2022 sur https://www.acrimed.org

Schittly, R. (2018, 9 décembre). A Lyon, une volonté de ne pas opposer "gilets jaunes" et "gilets verts". *Le Monde.* Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.lemonde.fr

Simbille, L. et Jequier-Zalc, P. (2022, 9 juin). Refus d'obtempérer : quatre fois plus de personnes tuées par des policiers depuis cinq ans. *Basta!*. Récupéré le 21 juin 2022 sur https://basta.media

Sirioux, J.L. (2020*). Qu'ils se servent de leurs armes*. Paris : Croquant

Starquit, O. (2010) La novlangue néolibérale, *Barricade*. Récupéré le 6 juillet 2022 sur http://www.barricade.be

Tévanian, P. et Tissot, S. (2010). La langue des médias, pourquoi la critiquer, comment la critiquer ? *Mouvements*, 61, 45-59. DOI : 10.3917/mouv.061.0045

TLFi : Trésor de la langue Française informatisé, http://www.atilf.fr/tlfi, ATILF - CNRS & Université de Lorraine

Urbach, J. (2018, 16 décembre). "Gilets jaunes" à Nantes : Seize interpellations et des blessés légers lors de la manifestation. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Vantighem, V. (2018, 7 décembre). "Gilets jaunes" : Des manifestants déposent plainte après avoir été victimes de grenades GLI-F4. *20 Minutes*. Récupéré le 5 juillet 2022 sur : https://www.20minutes.fr

Weber, M. (1963). *Le savant et le politique*, Collection : Le Monde 10/18. Paris : Union Générale d'Éditions

Weil, S. (1940/1941). *L'Iliade ou le poème de la force*. Marseille : Les Cahiers du Sud.

Wieviorka, M. (1998a). Le nouveau paradigme de la violence (Partie 2), *Cultures & Conflits,* 29/30. DOI : 10.4000/conflits.726

Wieviorka, M. (1998b). Le nouveau paradigme de la violence (Partie 3), *Cultures & Conflits,* 29/30. DOI : 10.4000/conflits.728

Wittgenstein, L. (1993). *Tractatus Logicus-Philosophicus* [1922]. Trad. par G. Gaston Granger. Paris : Gallimard

En France les interventions policières lors des actes des Gilets Jaunes ont causé un mort et 2.500 blessés, dont 30 personnes éborgnées, et six ayant eu leur main arrachée. Face à une institution et un gouvernement de moins en moins scrupuleux à l'égard de la violence, la presse doit veiller à questionner, non pas reprendre des langages et des images dangereuses. Cette étude pose le cadre législatif et politique des violences des policiers commises lors des manifestations. Elle identifie ensuite les trois discours à l'œuvre dans le traitement médiatique : l'euphémisation de la violence des dominants, l'hyperbolisation de la violence des dominés, la dépolitisation de l'une et l'autre. L'objet de ce mémoire est une analyse sémantique de la forme et la force de ces dynamiques, dans le traitement de ce mouvement social sans précédent, au sein des quotidiens français *Le Monde*, *20 Minutes* et *Le Parisien*, sur le mois de décembre 2018.

In France, police interventions during the Yellow Vests acts caused one death and 2,500 injuries, including 30 people who were grazed and six who had their hands torn off. Faced with an institution and a government that are less and less scrupulous about violence, the press must be careful to question, not take up dangerous language and images. This study sets out the legislative and political framework for police violence during demonstrations. It then identifies the three discourses at work in the media treatment: the euphemisation of the violence of the dominant, the hyperbolisation of the violence of the dominated, the depoliticisation of both. The purpose of this thesis is a semantic analysis of the form and strength of these dynamics in the treatment of this unprecedented social movement in the French daily newspapers *Le Monde*, *20 Minutes* and Le *Parisien* during the month of December 2018

In Frankreich haben die Polizeieinsätze während der Aktionen der Gelbwesten einen Toten und 2.500 Verletzte gefordert, darunter 30 Personen, denen die Augen ausgestochen wurden, und sechs, denen die Hand abgerissen wurde. Angesichts einer Institution und einer Regierung, die immer weniger Skrupel in Bezug auf Gewalt haben, muss die Presse darauf achten, Fragen zu stellen und nicht gefährliche Sprachen und Bilder zu übernehmen. Diese Studie stellt den gesetzlichen und politischen Rahmen für die Gewalt von Polizisten bei Demonstrationen auf. Anschließend identifiziert sie die drei Diskurse, die in der Berichterstattung der Medien am Werk sind: die Euphemisierung der Gewalt der Herrschenden, die Hyperbolisierung der Gewalt der Beherrschten und die Entpolitisierung der einen wie der anderen Seite. Gegenstand dieser Arbeit ist eine semantische Analyse der Form und Stärke dieser Dynamiken in der Berichterstattung über diese beispiellose soziale Bewegung in den französischen Tageszeitungen *Le Monde*, *20 Minutes* und *Le Parisien* über den Monat Dezember 2018.